



Site Natura 2000 - Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

FR 1100798 "La Bassée"



Bilan d'animation du DOCOB Natura 2000

Janvier à décembre 2022

Table des matières

Table des matières	2
I. Préambule	4
1. Le site Natura 2000 ZSC « La Bassée »	4
2. L’animation du site	5
3. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB	6
4. Missions de la structure animatrice	7
II. Mise en œuvre de la contractualisation.....	8
1. Actualisation du recensement des propriétaires	8
2. Animation des contrats Natura 2000	8
3. Animation des Mesures Agro-Environnementales Climatiques.....	11
4. Animation de la Charte Natura 2000.....	14
5. Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers	14
III. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	17
1. Suivis des espèces d’intérêt communautaire.....	17
2. Suivi des habitats d'intérêt communautaire	31
3. Prospections générales	35
4. Gestion des données	35
IV. Information, communication, sensibilisation.....	36
1. Création, mise à jour d'outils de communication, media	36
2. Animations auprès de différents publics.....	39
3. Participation à la vie du réseau Natura 2000	40
4. Sensibilisation des usagers	42
V. Assistance à la mise en place des évaluations des incidences	43
1. Course de côte de Tréchy	43
2. Travaux de défrichement – SNCF ligne Paris-Troyes.....	43

3.	HAROPA Port - Paris	44
4.	Projet de mise à grand gabarit de la Seine : mesures compensatoires en faveur de la Cordulie à corps fin	45
5.	Extension de la carrière de Mouy-sur-Seine	45
VI.	Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site	46
1.	Elaboration du SAGE Bassée-Voulzie	46
2.	Mise à grand gabarit de la Seine	47
3.	Projet de casier réservoir EPTB	48
4.	Schéma régional des carrières (SRC)	49
5.	Stratégie pour les aires protégées (SAP) en Seine-et-Marne	50
6.	SDRIF-Environnemental.....	50
7.	Schéma départemental des ENS	50
VII.	Gestion administrative et financière.....	51
1.	Organisation de réunion du comité de pilotage (COFIL).....	51
2.	Rapport d'activité.....	52
3.	Gestion administrative et financière.....	52
4.	Coordination entre les sites ZPS et ZSC.....	53
5.	Réunions avec les services de l'état	53
6.	Actualisation de la fiche de synthèse	53
7.	Gestion administrative en 2022	54
VIII.	Synthèse	56

I. Préambule

1. Le site Natura 2000 ZSC « La Bassée »

Le site Natura 2000 ZSC FR1100798 "La Bassée" se situe à environ 80 km de Paris entre Melz-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne, au sud-est du département de la Seine-et-Marne, à la limite avec les départements de l'Aube et de l'Yonne. D'une superficie de 1404 ha, il concerne 18 communes de la Bassée.

La Bassée représente une portion de la vallée de la Seine correspond à la plus vaste plaine alluviale inondable du bassin versant de la Seine. Elle occupe plus de 30 000ha entre Romilly-sur-Seine (Aube) et Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne).

La Bassée est connue pour abriter une remarquable biodiversité animale et végétale ; elle a d'ailleurs fait l'objet de plusieurs désignations de périmètres réglementaires, avec entre autres le classement de la réserve naturelle en 2002. De nombreuses espèces typiques des zones humides particulièrement rares sont présentes, dont certaines sont protégées au niveau national ou régional. La Bassée tire son originalité et sa richesse des conditions hydriques, édaphiques et trophiques qui, additionnées aux caractéristiques topographiques du site, offrent une forte diversité de milieux naturels, organisés en mosaïque.

Cette richesse lui a valu d'être classé en site Natura 2000 au titre de la Directive Faune-Flore-Habitats ainsi qu'au titre de la Directive Oiseaux. La Bassée est donc constituée de deux sites Natura 2000 identifiés comme suit :

- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) "La Bassée"
- Zone de Protection Spéciale (ZPS) "Bassée et plaines adjacentes"

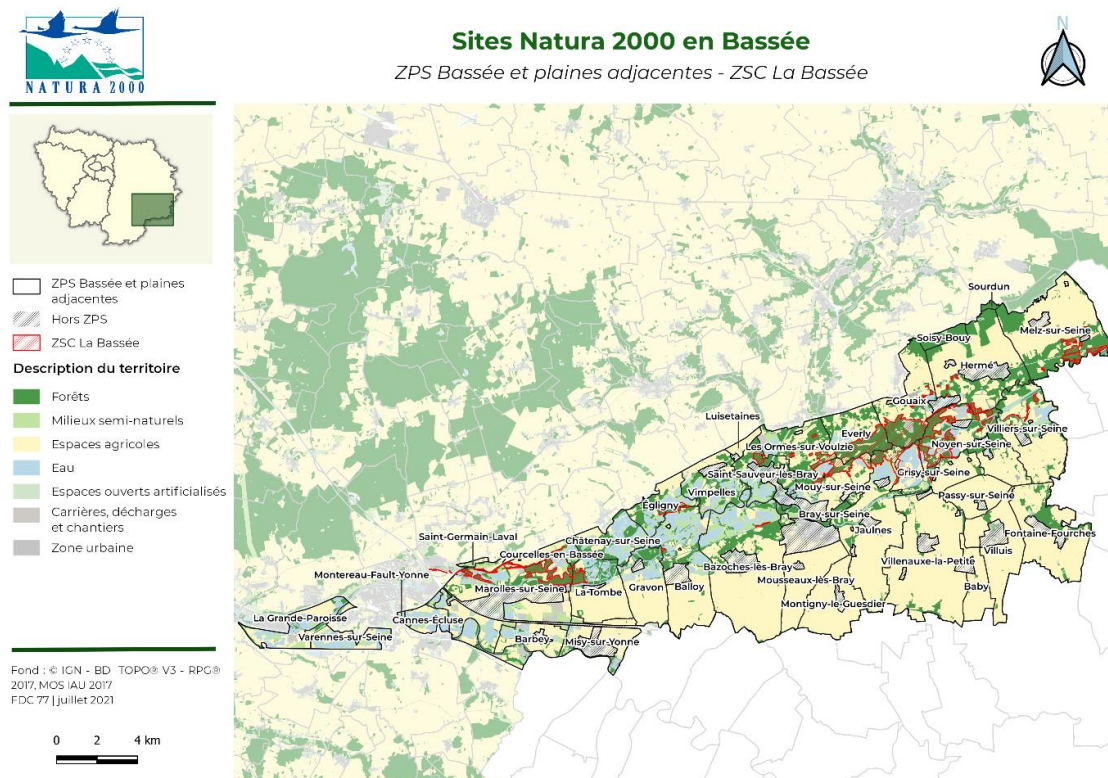


Figure 1 - Localisation des deux sites Natura 2000 de la Bassée

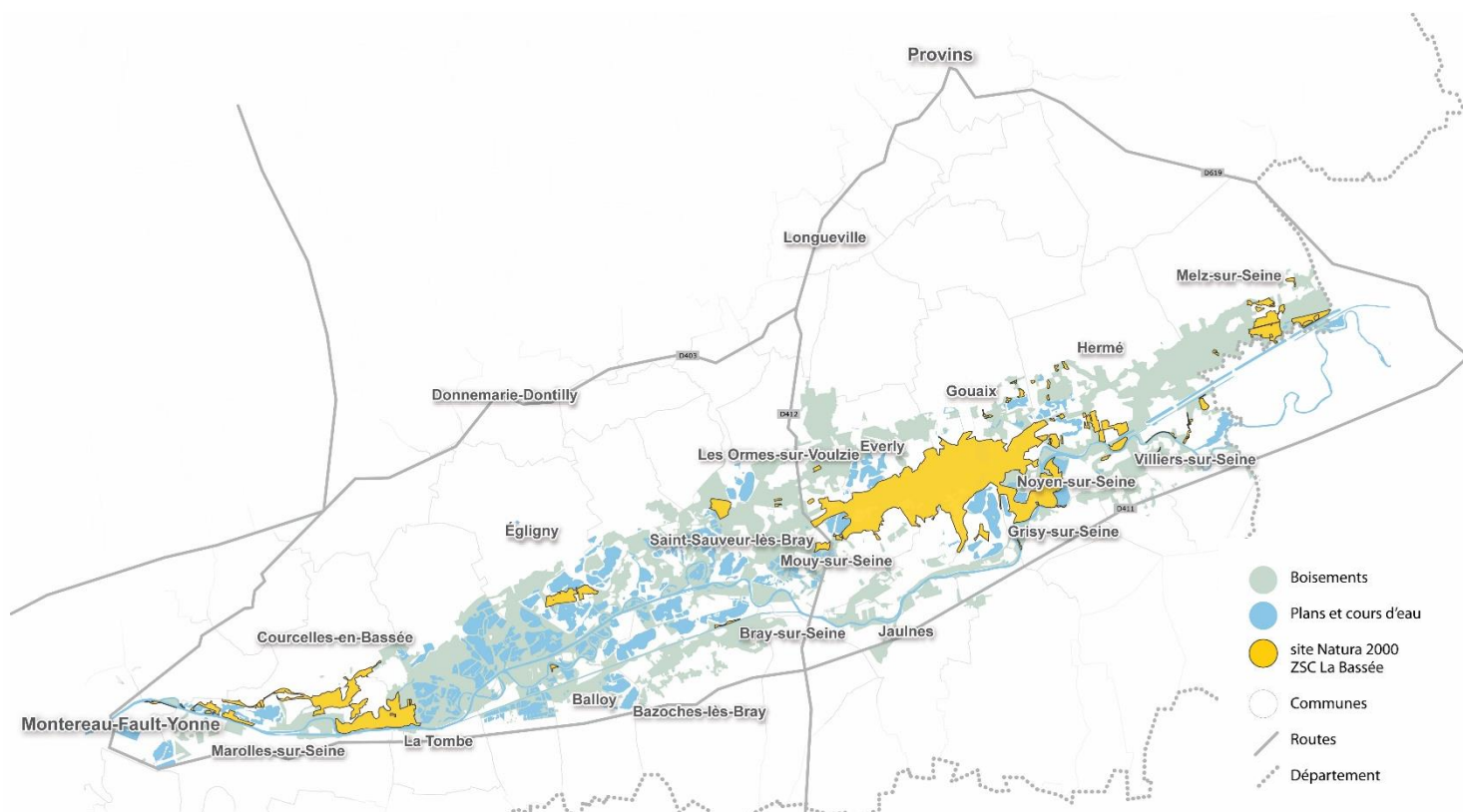


Figure 2 - Délimitation et périmètre de la ZSC "La Bassée"

Le site Natura 2000 "La Bassée" a été désigné au titre de la Directive Habitats en 1999. Un premier Document d'Objectifs a été réalisé en 2006-2007 sur un territoire de 902ha, correspondant principalement aux limites de la Réserve naturelle nationale (RNN) de la Bassée. Dans le même temps et en réponse aux demandes de la Commission Européenne en matière de préservation des forêts alluviales, le site a fait l'objet d'une extension de son périmètre de 502 ha, portant la superficie totale du site Natura 2000 à **1404 ha**. Le site présente une fragmentation importante caractérisée par l'existence de 49 unités, aux superficies hétérogènes.

L'animation a été lancée en juillet 2013 pour une durée de 3 ans, et reconduite deux fois. En juillet 2016 et juillet 2019, l'animation a été renouvelée sous la forme d'un accord cadre à bons de commande de prestations intellectuelles. La période d'animation actuelle s'étend donc de septembre 2019 à décembre 2022.

Ce présent bilan ne fait mention que de la ZSC.

2. L'animation du site

La Communauté de Communes Bassée-Montois est la structure porteuse de la mise en œuvre des DOCOBs des sites Natura 2000 ZSC FR1100798 "La Bassée" et ZPS FR1112002 "Bassée et plaines adjacentes". Dans le cadre de cette mission, elle a choisi de faire appel à un prestataire pour l'animation de chacun des deux sites. L'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée (AGRENABA) a donc été retenue pour animer le DOCOB du site ZSC "La Bassée", et la Fédération des chasseurs de Seine-et-Marne pour l'animation de la ZPS « Bassée et plaines adjacentes ».

Les missions d'animation sont les suivantes :

- Assurer la concertation sur le territoire du site,
- Mettre en œuvre la contractualisation,
- Améliorer les connaissances sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire,
- Mettre en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation,
- Assurer une veille sur les projets de territoire,
- Réaliser le suivi de la mise en œuvre du DOCOB et si nécessaire son actualisation,
- Assurer la gestion administrative et financière de la mission d'animation.

L'animation du site ZSC "la Bassée" pour la période **septembre 2019 – décembre 2022** concerne **535 jours** qui se répartissent comme suit :

- Septembre à décembre 2019 : **55 jours**
- Janvier à décembre 2020 : **160 jours**
- Janvier à décembre 2021 : **160 jours**
- Janvier à décembre 2022 : **160 jours**

3. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB

Les enjeux de conservation sur la ZSC « La Bassée » concernent plusieurs habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site. Parmi les 11 habitats identifiés, 6 présentent des enjeux forts. C'est en particulier le cas des habitats des prairies humides et des pelouses sèches, représentant certes de faibles surfaces à l'échelle du site Natura 2000, mais possédant un très fort enjeu écologique. La conservation de ces deux milieux naturels fait donc partie des priorités parmi les actions engagées.

Le site abrite 14 espèces faunistiques d'intérêt communautaire, les enjeux forts sont principalement identifiés sur les mollusques (1 espèce), les poissons (2 espèces) et un insecte, le Cuivré des marais. D'autres espèces présentent des enjeux moyens à faibles, parmi lesquelles la Cordulie à corps fin, le Grand murin, le Murin de Bechstein, etc.

Selon les enjeux identifiés sur le site, plusieurs objectifs de développement durable ont pu être définis dans le but d'assurer la conservation et la restauration des habitats et des espèces ayant justifié la désignation du site. Ils sont regroupés par enjeux thématiques afin de répondre de manière cohérente aux problématiques posées.

- Objectif 1 : Maintenir voire améliorer la qualité des habitats forestiers
- Objectif 2 : Maintenir voire améliorer la qualité des milieux aquatiques
- Objectif 3 : Restaurer et entretenir les milieux humides et les ripisylves
- Objectif 4 : Maintenir voire améliorer la qualité des milieux ouverts
- Objectif 5 : Adapter le périmètre du site aux enjeux écologiques
- Objectif 6 : Améliorer les connaissances scientifiques
- Objectif 7 : Intégrer la présence des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les politiques d'aménagements et les activités de la Bassée
- Objectif 8 : Favoriser une appropriation locale du site Natura 2000 et ses enjeux
- Objectif 9 : Assurer la mise en œuvre des actions proposées et l'adhésion à la charte Natura 2000 du site.

Chacun de ces objectifs de développement durable est ensuite décliné en objectifs opérationnels, permettant d'affiner le lien entre objectifs généraux et mesures.

4. Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

- Mise en œuvre de la contractualisation (animation des contrats et de la charte Natura 2000)
- Amélioration des connaissances (mise en place et réalisation de suivis scientifiques sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire)
- Information, communication, sensibilisation
- Assistance à l'application du régime EIN2000 (Evaluation des Incidences)
- Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

II. Mise en œuvre de la contractualisation

1. Actualisation du recensement des propriétaires

Mise à jour des données foncières

L'AGRENABA dispose de données foncières concernant l'ensemble de la ZSC, principalement sous format cartographique, mais ces données sont à actualiser régulièrement. Ainsi, les mairies des communes concernées par les entités sont sollicitées si nécessaire afin de récupérer ces données et mettre à jour la base de données. En fonction des besoins, les services de l'état peuvent également être sollicités.

Démarchage des propriétaires

Le couplage des données « parcelles-propriétaires » permet de cibler les personnes à contacter en fonction des secteurs à enjeux. Sur les secteurs présentant un intérêt de préservation ou des potentialités en matière de restauration ou d'entretien, les propriétaires sont contactés à partir des données recueillies sur des bases cadastrales.

Cependant, l'expérience de l'AGRENABA montre que les propriétaires qui s'engagent dans la démarche sont des personnes qui connaissent l'AGRENABA et avec lesquelles la structure travaille déjà depuis plusieurs années.

Lorsqu'un projet de restauration de milieu naturel est accepté par un propriétaire, l'AGRENABA assure un accompagnement, de la recherche de prestataire pour la réalisation de travaux jusqu'au montage du dossier nécessaire à la prise en charge financière des coûts.

2. Animation des contrats Natura 2000

Contrats Ni agricole Ni forestier en cours

Un seul contrat est encore en cours sur la ZSC, pour lequel l'AGRENABA apporte son assistance technique : contact du prestataire, suivi des travaux, accompagnement du propriétaire dans les démarches administratives, suivi du dossier.

- **Contrat NiNi – Seizelles**

Un contrat ni agricole-ni forestier permet l'entretien d'un site sur la commune de Gouaix sur une parcelle de 1.1 ha au lieu-dit Seizelles. Ne faisant l'objet d'aucune valorisation par le propriétaire avant la signature du contrat, cette parcelle est entretenue pour devenir une prairie humide et rétablir des continuités dans les zones de chasse des chiroptères (espèces à enjeux du site Natura 2000). Les premiers travaux de réouverture ont été réalisés à l'automne 2018, et le site fait depuis l'objet d'un entretien annuel par broyage dans le cadre du contrat Natura 2000.

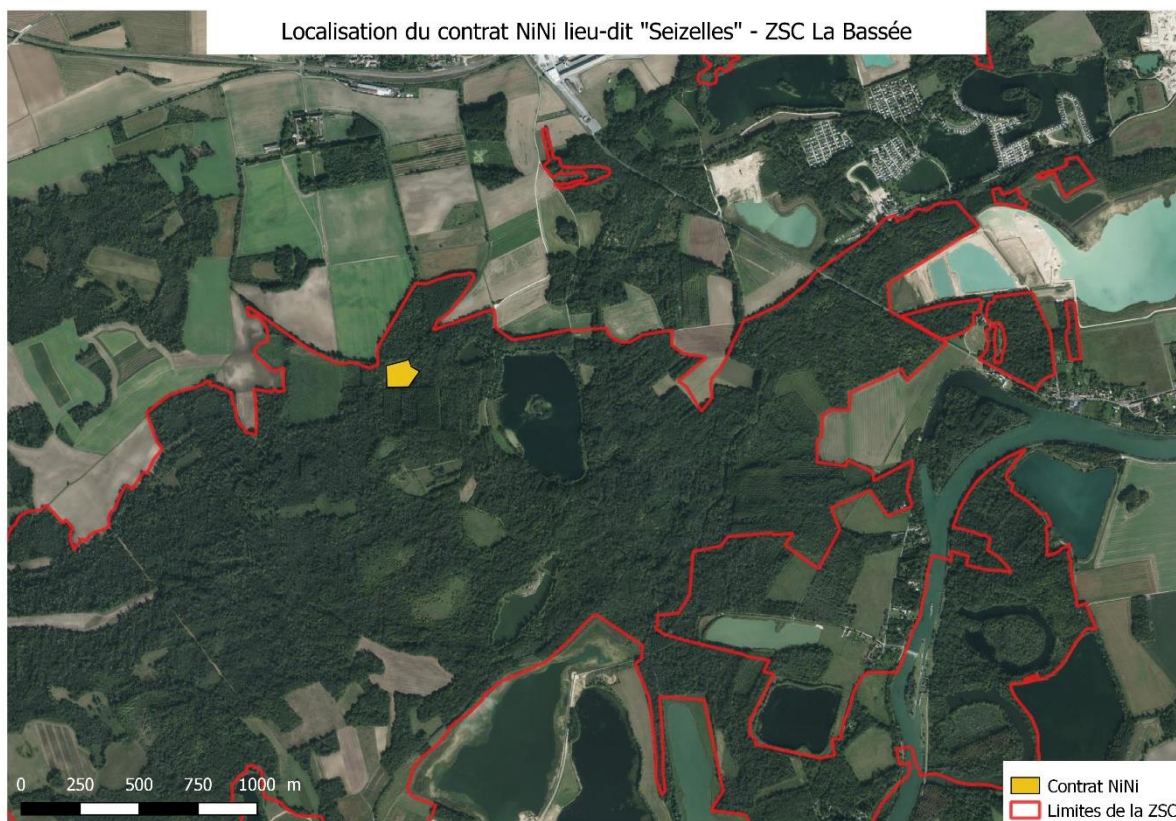


Figure 3 - Localisation du contrat Ni agricole Ni forestier

Une fauche a été effectuée en novembre 2022 pour l'entretien du site. Il s'agit des derniers travaux effectués dans le cadre du contrat Natura 2000. Une poursuite de l'entretien du site par le biais d'un second contrat Natura 2000 sera par la suite discutée avec le propriétaire.



Figure 4 - Vue de la parcelle en juin 2022



Figure 5 - Parcelle en décembre 2022 après les travaux

- **Contrat NiNi – Champerlin**

Un contrat ni agricole - ni forestier de réouverture de milieu a permis la restauration d'une parcelle de 2.5 ha sur la commune de Noyen sur Seine (lieu-dit Champerlin) pour la création d'une surface d'habitat prairial. Les derniers travaux dans le cadre du contrat Natura 2000 ayant eu lieu en octobre 2021, la parcelle n'a pas fait l'objet de gestion en 2022. Aucun contrat d'entretien n'a pu être mis en place à la suite en raison de diverses contraintes (changement de programmation, passage de l'animation Natura 2000 à la Région) mais cette piste est toujours envisagée et ce type de contrat sera monté dès que cela sera possible.

D'autres pistes ont été envisagées en 2022 pour pouvoir entretenir le site et ne pas perdre le bénéfice des travaux effectués dans le cadre du contrat Natura 2000, qui aboutiront potentiellement en 2023.

Prospections pour le montage de nouveaux contrats « NiNi »

Plusieurs pistes de contrats NiNi possibles ont émergé durant l'année 2021, mais aucune d'elles n'a pu aboutir en 2022. En effet, plusieurs points sont bloquants : interdiction de défricher des espaces boisés depuis plus de 30 ans (en attente du décret d'application de la loi de 2016 qui permettrait de lever cette contrainte), changement de programmation, passage de l'animation à la Région (loi 3DS).

Contrats forestiers

Parmi les contrats forestiers qui peuvent être proposés facilement aux propriétaires, les *îlots de sénescence* sont privilégiés. En effet, en Bassée, quelques entités de boisements très anciens sont encore présentes, dans lesquelles on retrouve des arbres de gros diamètre. Les propriétaires forestiers peuvent ainsi contractualiser un îlot de sénescence, sous réserve qu'ils possèdent un plan simple de gestion en cours de validité. Sur l'ensemble du site Natura 2000 ZSC « La Bassée », peu de propriétaires sont assujettis à l'élaboration et à la mise en place d'un plan simple de gestion, ce qui limite la mise en œuvre de contrats « îlot de sénescence ». Parmi eux, certains n'ont tout simplement aucun document d'orientation forestière et sont donc soumis au régime spécial d'autorisation.

Un contrat « îlot de sénescence » est actuellement en cours au lieu-dit Chêne de la Feuchelle, sur la commune de Noyen-sur-Seine. Contractualisé en 2012, il concerne une surface d'1.96 ha, et 17 arbres sénescents disséminés sont engagés dans la mesure.

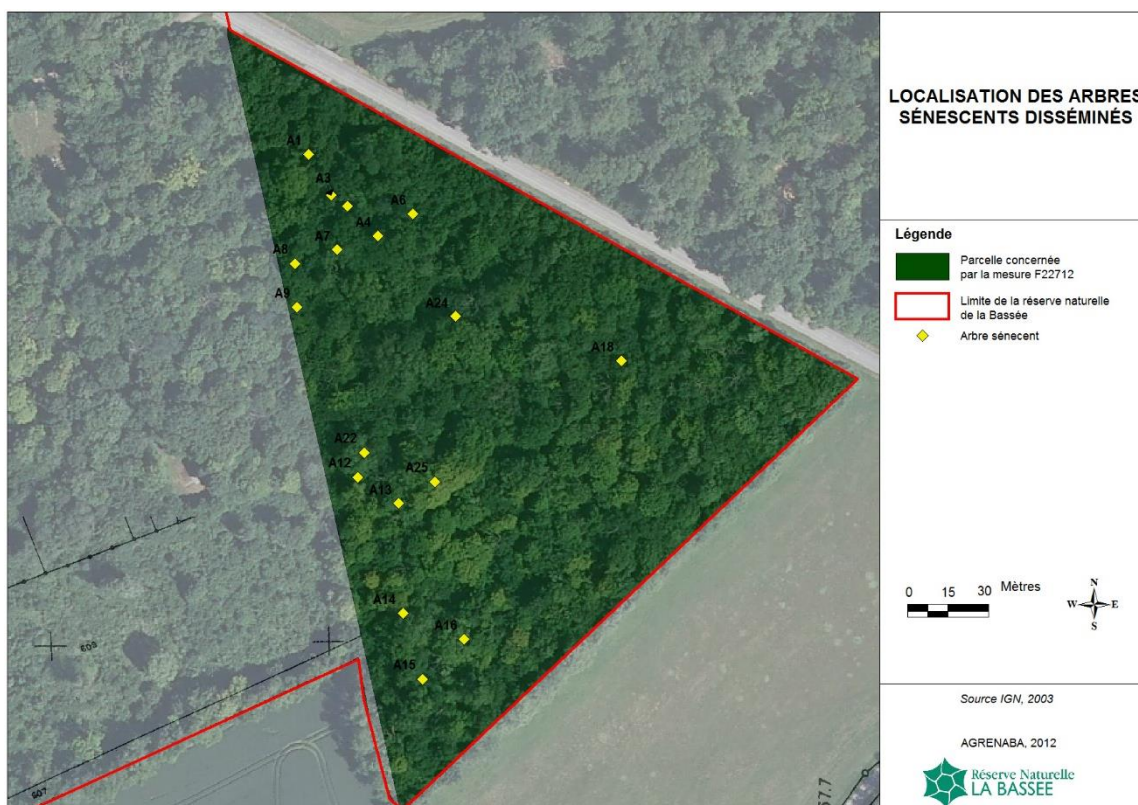


Figure 6 - Carte de localisation du contrat "sénescents" engagé à Noyen-sur-Seine

Par ailleurs, le démarchage de propriétaires à Noyen-sur-Seine (lieu-dit La Soline), dont la parcelle pourrait être concernée par la mise en place d'un contrat forestier « dispositif favorisant le développement de bois sénescents » a été effectué, pour une surface estimée à 3.6 ha. Les deux copropriétaires ont été contactés par courrier au dernier trimestre 2021, mais aucune réponse n'a été apportée en 2022.

Une propriétaire de Grisy-sur-Seine, qui possède une surface conséquente de boisements dont une partie sont inclus dans la ZSC et la RNN, a été rencontrée en juin afin de lui présenter plus en détail le site Natura 2000 et les mesures associées. Bien qu'aucune piste n'ait été actée concrètement, elle s'est dit ouverte à la possibilité de montage de contrats forestiers « sénescence » si des parcelles lui appartenant sont identifiées comme favorables à ce type de mesure.

3. Animation des Mesures Agro-Environnementales Climatiques

L'animation des Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC) est portée par l'animateur Natura 2000 de la ZPS (Fédération de Chasse de Seine-et-Marne). Les agriculteurs ont un seul interlocuteur pour toutes leurs démarches, en la personne du coordinateur Natura 2000 de la FDC, qui centralise l'ensemble des demandes, gère l'enveloppe budgétaire et assure le suivi des MAEC engagées. Cependant, l'AGRENABA est en contact avec les agriculteurs du territoire, et assure donc le lien avec l'animateur de la ZPS pour d'éventuelles demandes, ainsi que le contact avec de nouveaux agriculteurs.

La contractualisation de MAEC répond à deux objectifs :

- Garantir le maintien des espèces et des habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation, selon les enjeux et objectifs en termes de biodiversité décrits dans les DOCOB qui accompagnent ce territoire (ZPS et ZSC).
- Maintenir ou créer des milieux herbacés, milieux de substitution pour la faune, favorables à la reproduction des espèces.

Pour garantir que les MAEC mises en œuvre soient en cohérence avec les enjeux de conservation des 2 sites, trois critères sont pris en compte, hiérarchisés par ordre d'importance en termes de conservation des milieux et espèces Natura 2000 :

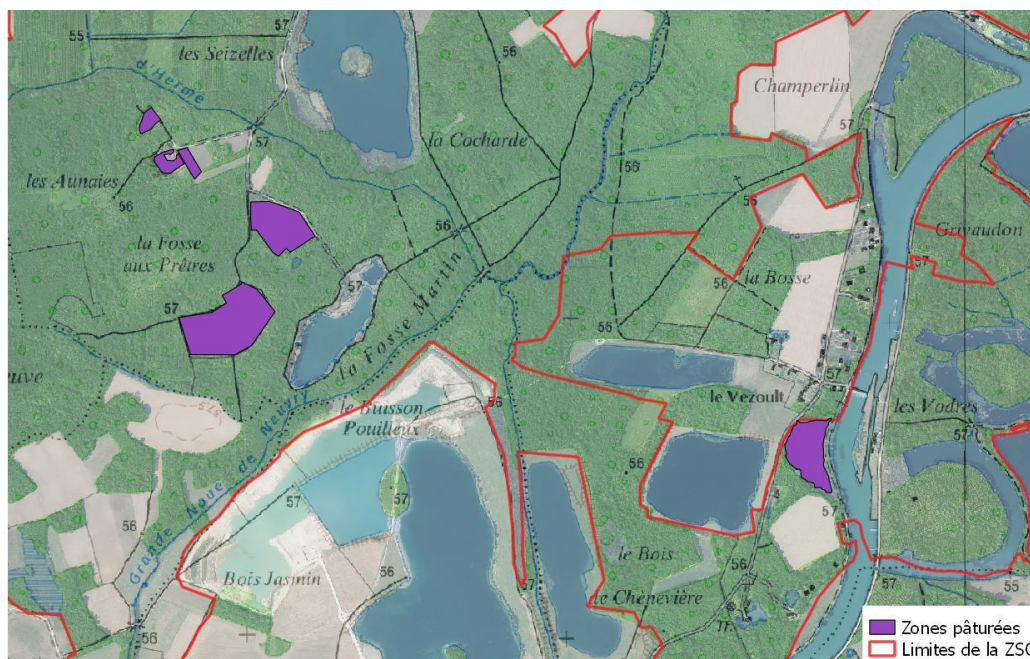
- 1- Maintien et développement des habitats favorables aux espèces prioritaires de la ZPS, soit les 3 espèces de busards, l'Œdicnème criard et le Râle des genêts ;
- 2- Rétablissement des continuités écologiques dans les secteurs favorables aux espèces, pour leur alimentation ou pour leur reproduction ;
- 3- Engagement de mesures n'ayant pas pu l'être les années précédentes : météo défavorable, demandes trop tardives, assolement inadapté, ...

Sur le territoire de la ZSC, plusieurs MAEC ont été engagées, pour le pâturage, la création et l'entretien de couvert herbacé.

Pâturage ovin

Concernant le pâturage, six sites (pelouse de Munch, jachère Terre Poussin, Pelouse et Sablière de Gouaix, prairie de Champblanc, Egligny) font l'objet de cette MAEC au sein de la ZSC (dont 5 sont également inclus dans le périmètre de la RNN – tous sauf Egligny), pour un total de 10 ha. Il s'agit d'entretien de milieux ouverts par pâturage ovin afin de freiner le développement des arbustes et maintenir la strate herbacée, assuré par une bergère accompagnée par le Champ des Possibles, une couveuse d'activités située à la ferme de Toussacq (Villenauxe-la-Petite).

Figure 7 - Sites pâturés sur la ZSC (hormis Egligny)



Le suivi du site d'Egligny est assuré par l'animateur de la ZPS, la Fédération des Chasseurs 77 étant en convention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la gestion du site.

Pendant le pâturage des sites inclus dans le périmètre de la ZSC (hormis Egligny), l'AGRENABA se rend sur place pour observer l'effet sur la végétation et ajuster si nécessaire la pression de pâturage. En amont du passage du troupeau, des exclos sont préparés si besoin, pour laisser des zones refuges (par exemple sur la prairie de Champblanc, en faveur de Cuivré des marais) ou éviter la consommation par le troupeau d'espèces floristiques à enjeux (tel que l'Œillet superbe sur la pelouse de Gouaix).

Chaque année, un COPIL est organisé au premier trimestre, afin de faire le bilan de la précédente saison de pâturage, organiser la saison à venir et prévoir le calendrier de passage sur les sites. En 2022, le COPIL s'est tenu à Toussacq le 7 février. Le COPIL bilan de la saison 2022 aura lieu début 2023.



Figure 8 - Prairie de Champblanc (Noyen-sur-Seine) après le passage du troupeau en mai 2022

Gestion des sites engagés en MAEC

En complément du pâturage ovin, deux sites engagés en MAEC ont fait l'objet d'autres actions de gestion.

La prairie de Champblanc a bénéficié d'un broyage complémentaire en octobre 2022, après le passage du troupeau au printemps. En effet, la repousse de ligneux commençait à être conséquente, ceux-ci étant peu consommés par les ovins chaque année. En partenariat avec une société de carriers, la parcelle a donc été broyée, en laissant une zone refuge dans le fond du site (en faveur notamment du Cuivré des marais).

La sablière de Gouaix a fait l'objet en décembre 2022 de travaux de débroussaillage avec mise en tas en lisière, lors de chantiers faits en interne par l'AGRENABA. Cette action avait également pour but de limiter la repousse des ligneux sur les extérieurs de la sablière.



Figure 9 - Prairie de Champblanc après le broyage (octobre 2022)



Figure 10 - Débroussaillage d'une partie de la Sablière de Gouaix (décembre 2022)

4. Animation de la Charte Natura 2000

5 chartes ont été renouvelées en 2021 sur la ZSC, pour un total de 150 ha.

Ile-de-France Nature (Région IdF - anciennement Agence des Espaces Verts), propriétaire du plan d'eau de la Cocharde et de parcelles environnantes (PRIF de Gouaix) s'est montrée intéressée pour signer la charte sur ses parcelles. Le dossier est encore en finalisation en 2022.

5. Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

Gestion du plan d'eau de la Cocharde

La gestion et l'entretien des sites peuvent également être financés par d'autres moyens. C'est le cas d'Ile-de-France Nature (Région IdF - anciennement Agence des Espaces Verts) qui possède une propriété sur la commune de Gouaix : le plan d'eau de la Cocharde. Il s'agit d'un étang résultant de l'extraction de granulats alluvionnaires, dont la fin d'exploitation date du début des années 2000. Pendant plusieurs années, le site n'a pas été entretenu régulièrement et s'est progressivement fermé. Le plan d'eau est acheté en 2008 par l'Agence des Espaces Verts (AEV) de la Région Ile-de-France. A partir de 2010, l'AGRENABA entreprend des actions localisées de débroussaillage (pour favoriser les roselières à l'ouest du site et des zones herbacées au sud-est) dans le cadre de chantiers bénévoles. De 2015 à 2018, des travaux de broyage ont permis de rouvrir la partie nord, le sud-ouest et le sud du site.

Par l'intermédiaire d'une convention de gestion signée pour trois ans (renouvelée début 2021), l'AGRENABA est en charge de la gestion et de l'entretien du site. Ainsi, des opérations d'entretien favorables aux milieux naturels ainsi qu'aux espèces sont mises en place. L'objectif est de retrouver des milieux herbacés de type prairie sèche (code Natura 2000 : 6510) et ainsi constituer un maillage

de milieux ouverts favorables aux activités de chasse des chauves-souris, mais également à d'autres espèces faunistiques et floristiques, notamment les odonates et rhopalocères.

Les principaux enjeux naturalistes du site sont liés à la présence de roselières qui permettent la reproduction du Blongios nain et de la Rousserolle turdoïde, mais aussi des milieux herbacés, favorables à la Violette élevée dans les parties les plus fraîches, et à plusieurs oiseaux et invertébrés qui y trouvent leur nourriture, comme la Pie-grièche écorcheur et la Cordulie à corps fin.

Le pourtour du site est géré par pâturage ovin, ainsi que par gestion mécanique (fauche et broyage si nécessaire). De plus, des chantiers bénévoles sont organisés au moins une fois par an pour entretenir les abords immédiats du plan d'eau et couper les saules qui repoussent rapidement dans les roselières.

Un rapport d'activité est rédigé chaque année pour le site, et adressé à l'AEV.

- **Pâturage ovin**

Le troupeau composé de 18 moutons et 1 chèvre a pâturé le tour du plan d'eau du 18 avril au 22 mai, puis du 18 juin au 28 août 2022, sur une surface totale d'environ 2,6 ha. La surface pâturée augmente progressivement d'année en année suite aux travaux de restauration et d'entretien de milieux (2.5 ha en 2020, 1.8 ha en 2019).



Figure 11 - Pâturage en cours à l'ouest du plan d'eau



Figure 12 – Nord du site à l'automne 2022 après pâturage et fauche

- **Travaux d'entretien par gestion mécanique**

Ces actions visent à entretenir des milieux ouverts, récemment recréés, tels que les prairies mésophiles à mésohygrophiles, par gestion mécanique. Aucun broyage n'a eu besoin d'être effectué sur le site en 2022, comme en 2021.

La dynamique végétale est importante autour du plan d'eau et les moutons ne consomment pas tous les végétaux, c'est pourquoi une action mécanique complémentaire au pâturage est réalisée après le passage des animaux. Plusieurs fauches exportatrices ont



Figure 13 - Chantier de fauche et ramassage à la Cocharde

été réalisées, que ce soit lors de chantiers en interne ou avec des bénévoles, à la mi-juillet et au mois de septembre.

- **Visite de site**

Une réunion (afin de faire le point sur la gestion du site et la convention) suivie d'une visite du site a eu lieu le 20 octobre avec deux membres d'Ile-de-France Nature (Région IdF - anciennement Agence des Espaces Verts), Emir Kort (remplaçant de Jean Delannoy, interlocuteur de l'AGRENABA pour la Cocharde) et Franz Barth (responsable de la mission environnement). Cette visite a été l'occasion de découvrir l'ensemble du site, faire le point sur la gestion des abords du plan d'eau, présenter le sentier de découverte et discuter des actions à venir.

- **Encadrement de la pêche sur le plan d'eau de la Cocharde**

Selon la convention établie entre l'AGRENABA et l'AEV en 2015 concernant le droit de pêche sur le plan d'eau de la Cocharde, une liste de 15 personnes maximum est autorisée à pratiquer la pêche selon des conditions préalablement établies. L'AGRENABA en assure la gestion et le bon fonctionnement. En 2022, ce sont 11 personnes qui se sont inscrites, soit 3 de moins qu'en 2021.

Les pêcheurs doivent s'engager à respecter les engagements prévus dans la charte (signée de leur part lors de l'inscription), fournir leurs données de pêche à l'AGRENABA et participer à une demi-journée de chantier de gestion par an.

- **Réalisation de travaux d'ouverture autour du plan d'eau de la Cocharde**

L'AGRENABA souhaite mener sur le site des actions de gestion complémentaires à celles menées dans le cadre de la convention avec l'AEV.

Ces travaux de gestion forestière consistent en des actions de réouverture de milieu, menés principalement sur les ripisylves autour du plan d'eau. Deux types de gestion seraient appliqués :

- Coupe sélective avec ouverture partielle de certaines zones définies, par coupe et abattage d'arbres et d'arbustes, avec export de la matière et mise en tas.
- Ouverture de milieu avec maintien de quelques arbres et arbustes disséminés, avec export de la matière et mise en tas.

L'ouverture de milieu représente un total d'environ 2500 m², répartis en trois zones distinctes autour du plan d'eau. Ces travaux d'ouverture ont entre autres pour but de limiter un peuplement monospécifique d'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) au sud du plan d'eau.

La réalisation de ces travaux est envisagée dans le cadre d'un contrat Natura 2000 « ni agricole ni forestier ». Le montage du dossier est toujours en discussion avec la structure.

Mesures d'accompagnement pour Lafarge

Dans le cadre de mesures d'accompagnement mises en œuvre suite aux travaux liés à la carrière d'Hermé, l'entreprise Lafarge a contacté l'AGRENABA afin d'identifier des pistes de sites à restaurer ou de mesures de gestion à mettre en œuvre qui puissent être financées dans le cadre de ces mesures d'accompagnement. L'AGRENABA a donc rédigé des propositions de gestion sur certains sites à enjeux, ainsi que des pistes de suivis faune/flore. Ces propositions ont été acceptées par Lafarge et seront finalisées en 2023 via une convention entre les deux structures.

III. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques

1. Suivis des espèces d'intérêt communautaire

Rappel des enjeux de conservation du DOCOB

Groupe	Espèce d'intérêt communautaire	Etat de conservation des populations sur le site	Niveau d'enjeu
Invertébrés	Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i>	<i>Mauvais</i>	Fort
Poissons	Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i>	<i>Inconnu</i>	Fort
Poissons	Loche de rivière <i>Cobitis taenia</i>	<i>Inconnu</i>	Fort
Invertébrés	Vertigo de Des Moulins <i>Vertigo moulinsiana</i>	<i>Mauvais</i>	Fort
Mammifères	Grand murin <i>Myotis myotis</i>	<i>Inconnu</i>	Moyen à fort
Invertébrés	Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	<i>Bon</i>	Moyen
Mammifères	Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	<i>Inconnu</i>	Moyen
Poissons	Bouvière <i>Rhodeus amarus</i>	<i>Inconnu</i>	Faible
Poissons	Chabot <i>Cottus gobio</i>	<i>Bon</i>	Faible
Invertébrés	Ecaille chinée <i>Euplagia quadripunctaria</i>	<i>Inconnu</i>	Faible
Invertébrés	Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	<i>Inconnu</i>	Faible

Odonates

- **Suivi de la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) aux boucles de Noyen-sur-Seine**

Depuis plusieurs années, un suivi spécifique a été mis en place afin de suivre l'évolution de la population de cette espèce à enjeux, notamment sur le site des boucles de Noyen-sur-Seine.

L'espèce est bien présente dans les boucles de la Seine, avec l'émergence de nombreux individus. Les inventaires réalisés sur les noues indiquent que l'espèce peut utiliser également ces annexes hydrauliques pour sa reproduction, mais la population de la Bassée est peu présente sur ces milieux (principalement sur la Seine). Les populations de Cordulie à corps fin semblent donc bien se porter puisque l'espèce est régulièrement contactée et que la présence des exuvies n'est pas rare sur les stations inventoriées. Elle est aussi bien présente sur des eaux closes comme les anciennes carrières ou les mares que sur les noues.

Le suivi de cette espèce à enjeu est effectué par l'intermédiaire d'un protocole visant spécifiquement les espèces remarquables ou d'intérêt. Il s'agit de récolter les exuvies présentes sur un linéaire préalablement défini de 13 m de long. Le site choisi se situe au niveau de la boucle amont à Noyen-sur-Seine, dans un secteur particulièrement favorable aux libellules.



Figure 14 - Localisation du transect dans les boucles de Noyen-sur-Seine

Les exuvies sont récoltées sur l'ensemble du transect et déterminées ; il est ainsi possible d'obtenir des données quantitatives sur l'espèce *Oxygastra curtisii*. Par ailleurs, en plus d'avoir des données chiffrées, cela nous confirme que l'espèce se reproduit effectivement sur le site.



Figure 15 - Aperçu du transect



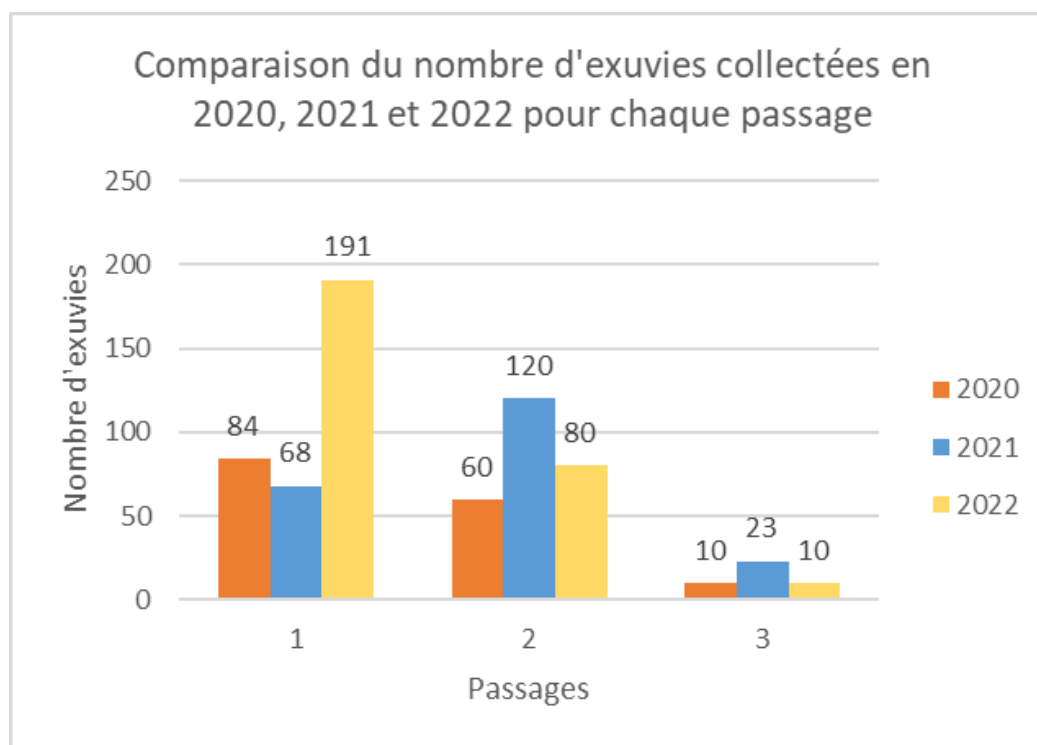
Figure 16 - Exuvie d'*Oxygastra curtisii*



Figure 17 - Imago d'*Oxygastra curtisii*

En 2022, 3 passages ont été effectués : le 31 mai, le 13 juin et le 29 juin (dates similaires chaque année, le second passage a été retardé de quelques jours en raison d'orages). Le graphique ci-dessous indique les données quantitatives des exuvies récoltées (281 exuvies au total sur les trois passages en 2022) pour l'espèce, comparativement avec les trois passages de 2020 et 2021.

Tableau 1 - Nombre d'exuvies par passage – comparaison entre 2020, 2021 et 2022

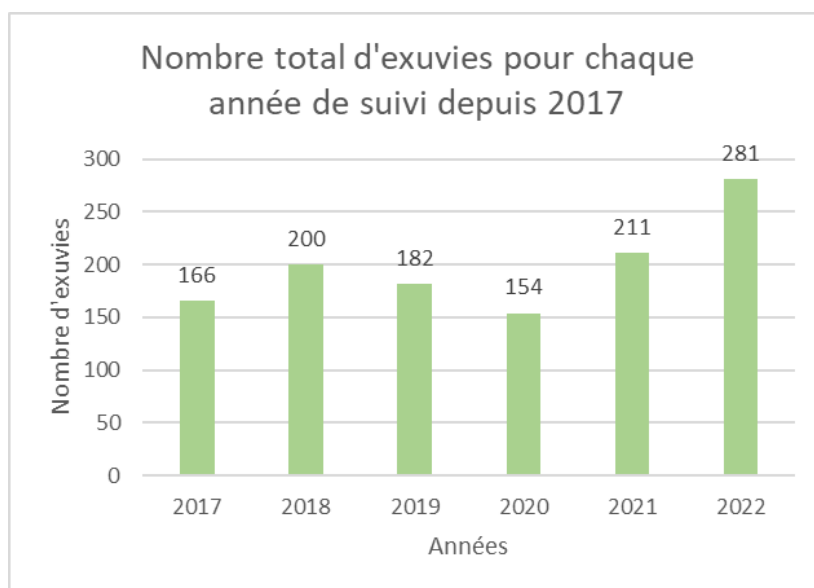


Le nombre d'exuvies au premier passage a augmenté de façon conséquente comparativement aux années précédentes. Des résultats similaires ont été observés dans le cadre du suivi de l'Épithèque bimaculée (*Epitheca bimaculata*), avec une explosion du nombre d'exuvies relevées sur le transect de suivi lors de deux passages en mai.

Les résultats du second et du troisième passage sont assez similaires aux années précédentes. L'espèce avait émergé un peu plus tard en 2021, d'où le nombre plus élevé d'exuvies au second passage qu'au premier. Cette année, les conditions météorologiques compliquées en juin (nombreux orages et pluie) ont eu une incidence sur l'émergence des individus (par ailleurs, la pluie a pu lessiver les exuvies stockées dans la végétation entre deux passages).

Ces données nous confirment que la population d'*Oxygastra curtisii* est stable sur ce site. L'année 2022 peut avoir été exceptionnelle en termes de résultats quantitatifs, on ne peut donc conclure à une augmentation de la population sans avoir de comparaison avec les années à suivre.

Tableau 2 - Nombre total d'exuvies récoltées chaque année depuis 2017



Outre les boucles de Noyen-sur-Seine, la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) est recherchée sur les autres secteurs favorables de la ZSC lors de prospections odonatologiques.

- **Suivi de l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) sur un secteur de la ZSC**

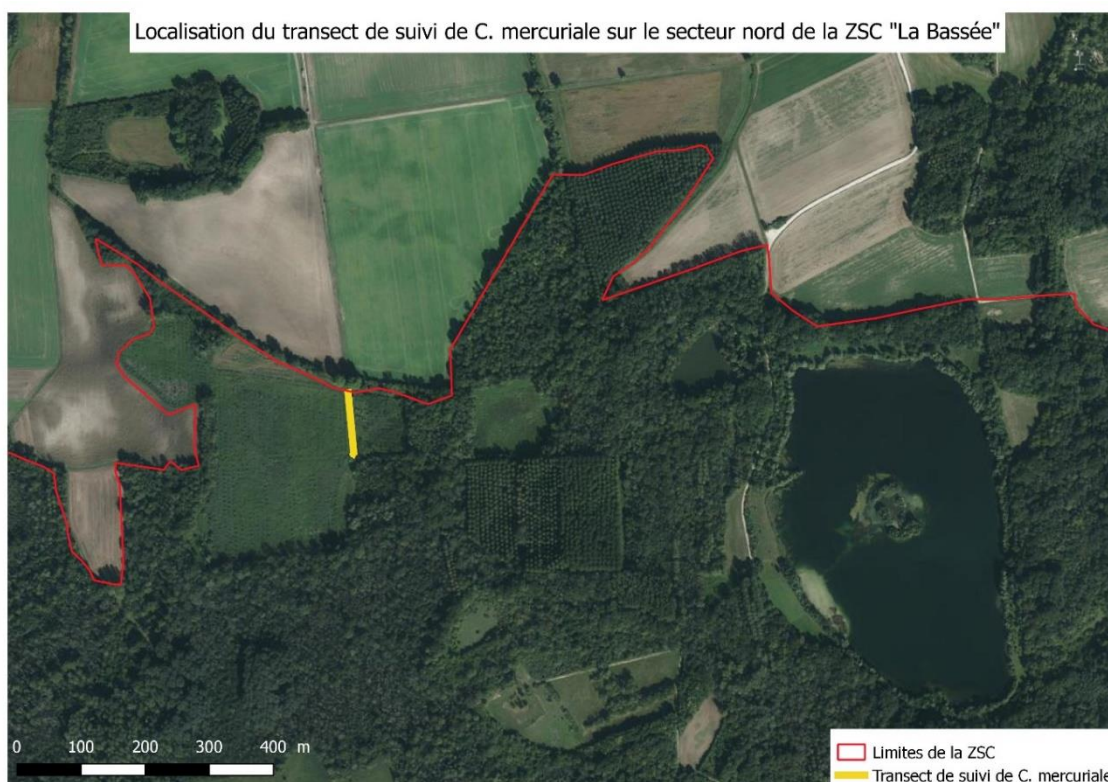


Figure 18 - Transect de suivi de *C. mercuriale*

Des prospections menées en 2020 sur les noues du périmètre de la réserve naturelle ont permis de découvrir une station d'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) au bord d'un fossé, sur un secteur de la commune de Gouaix dans les limites de la ZSC. Un seul individu adulte, un mâle, a alors été

observé cette année-là, malgré des prospections ciblées. Cette espèce d'intérêt communautaire n'était jusqu'alors pas connue du site Natura 2000, seulement de sa périphérie. Elle fréquente les eaux courantes ensoleillées de bonne qualité, telles que les sources, ruisseaux, fossés, etc., avec des plantes aquatiques et hydrophiles. Des relevés poursuivis par la suite ont confirmé la présence de l'espèce sur cette zone, ainsi que sa reproduction. En effet, en 2021, 7 individus (1 femelle et 6 mâles) ont été observés, dont certains en reproduction (tandem).

En 2022, ce sont également 7 individus qui ont été observés : 2 femelles et 5 mâles. Le suivi de cette espèce s'effectue en juin.



Figure 19 - Mâle d'Agrion de Mercure

- **Prospection odonatologique sur l'Auxence à Marolles-sur-Seine**

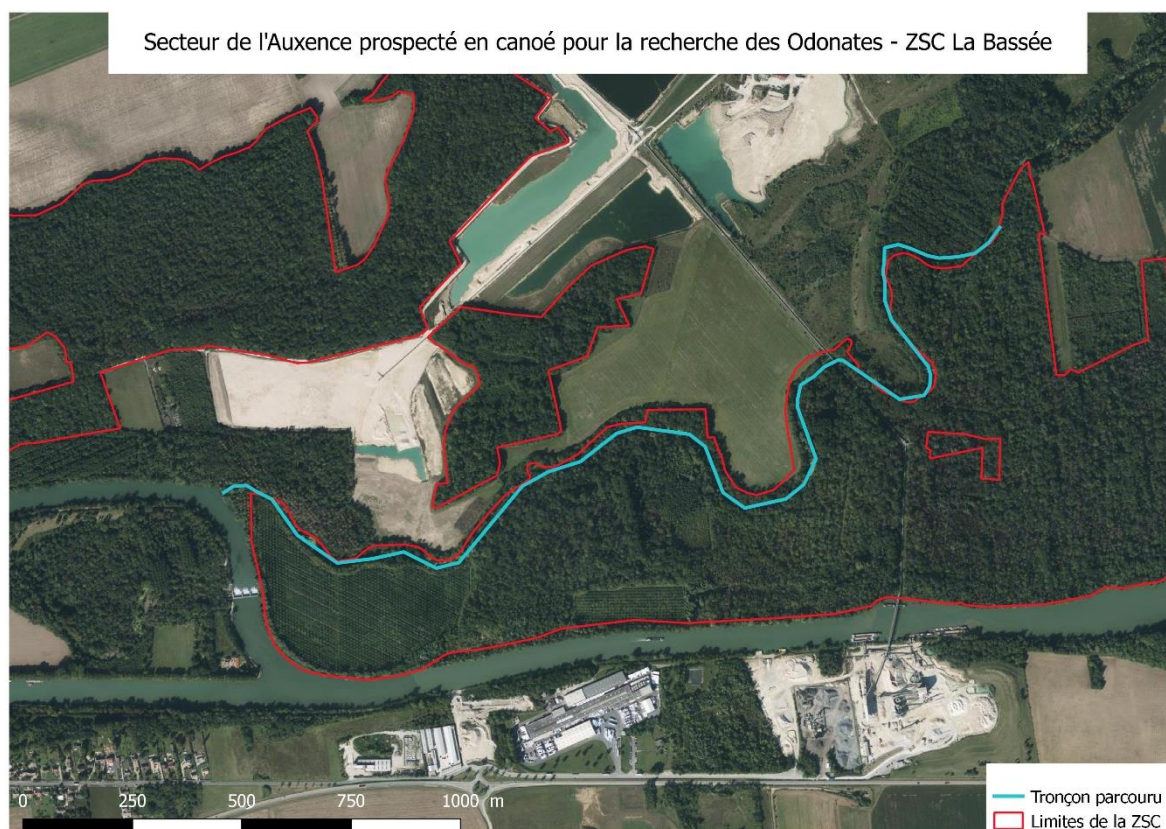


Figure 20 - Prospection sur l'Auxence

Ce cours d'eau, mentionné en tant qu'Auxence ou Vieille Seine selon les cartes, n'avait jamais été prospecté spécifiquement par l'AGRENABA pour les odonates. Celui-ci étant très peu accessible depuis les berges (seulement quelques passages), il s'est donc avéré pertinent d'effectuer une descente en canoé du tronçon situé dans la ZSC. Cependant, ce secteur ne fait pas l'objet d'un entretien régulier, le parcours en canoé est donc très peu praticable (très nombreux arbres tombés dans l'eau ou en travers du passage) et ne peut être prospecté régulièrement. Le relevé a été effectué le 23 juin 2022, sur une distance d'environ 3km. L'objectif de cette prospection en canoé était d'améliorer les connaissances sur la faune et la flore de ce secteur, et notamment sur les libellules, les plantes aquatiques et les boisements des berges.

Cette prospection a permis de faire plusieurs observations intéressantes : plusieurs exuvies d'Aeschne paisible (*Boyeria irene*), espèce protégée en Ile-de-France, ainsi que de Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*), espèce évaluée comme vulnérable sur la liste rouge des odonates d'Ile-de-France. Concernant les imagos (individus adultes), quelques observations sont également à souligner : la Grande Aeshne (*Aeshna grandis*), protégée en Ile-de-France et évaluée comme quasi-menacée sur la liste rouge régionale des odonates, ainsi que des Calopteryx vierges (*Calopteryx virgo*) et Naïades aux yeux rouges (*Erythromma najas*), tous deux évalués comme quasi-menacés sur la liste rouge régionale des odonates.

Les autres données entomologiques (hors odonates) ont été également notées, mais aucune observation notable n'est à relever.

Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin	Stade de vie	Statut
Odonates	Grande Aeschne	<i>Aeshna grandis</i>	Imago	NT en IDF et protégée IDF
	Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	Imago	
	Aeschne paisible	<i>Boyeria irene</i>	Exuvies (10)	DD en IDF et protégée IDF
	Calopteryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	Imago	
	Calopteryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	Imago	NT en IDF
	Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	Imago	
	Crocothemis écarlate	<i>Crocothemis erythrea</i>	Imago	
	Naïade aux yeux rouges	<i>Erythromma najas</i>	Imago	NT en IDF
	Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	Imago	
	Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	Imago	
	Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	Imago	
	Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Imago	
	Cordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i>	Exuvie (1)	VU en IDF
Orthoptère	Méconème tambourinaire	<i>Meconema thalassinum</i>	Imago	
Rhopalocères	Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	Imago	
	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Imago	
	Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	Imago	
	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	Imago	
Amphibien	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Adulte	Protégée

Le parcours de ce secteur en canoé a également été l'occasion de produire des données sur la flore aquatique (voir III-2).

- **Recherche du Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)**

Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) est une espèce de papillon liée aux zones humides de plaine. Il occupe des milieux divers, tels que des prairies humides, des zones marécageuses, des zones inondables, des anciens bras morts de rivières, des bords de cours d'eau et de fossés ou des clairières de forêts humides.

Cette espèce figure à l'annexe II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore (DHFF), et est évaluée comme « en danger » (EN) en Ile-de-France, où elle n'est connue que de deux localités : la Bassée et le Petit Morin. Ce papillon est par ailleurs protégé en France.



Figure 21 - Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)



Figure 22 - Milieu favorable au Cuivré des marais sur la ZSC (Prairie de Champblanc, où il a été observé en 2019 et 2022)

En 2019, quatre individus avaient été observés à Noyen-sur-Seine : deux individus (femelles) dans la prairie de Champblanc, et deux femelles dans la roselière du Bois de Chenevière. En 2020 et 2021, aucune observation de Cuivré des marais n'a été faite au sein de la ZSC. En 2021, aucune observation n'est à signaler dans l'ensemble de la Bassée (selon CETTIA/GeoNature).

En 2022, 4 individus ont été observés dans les limites de la ZSC : un mâle dans une mégaphorbiaie située près de la « prairie à œillets », une femelle dans la prairie de Champblanc, une femelle à l'ouest du plan d'eau de la Cocharde (dans l'enclos du troupeau de moutons) et un mâle au Grand Gué (observation d'Ecosphère).

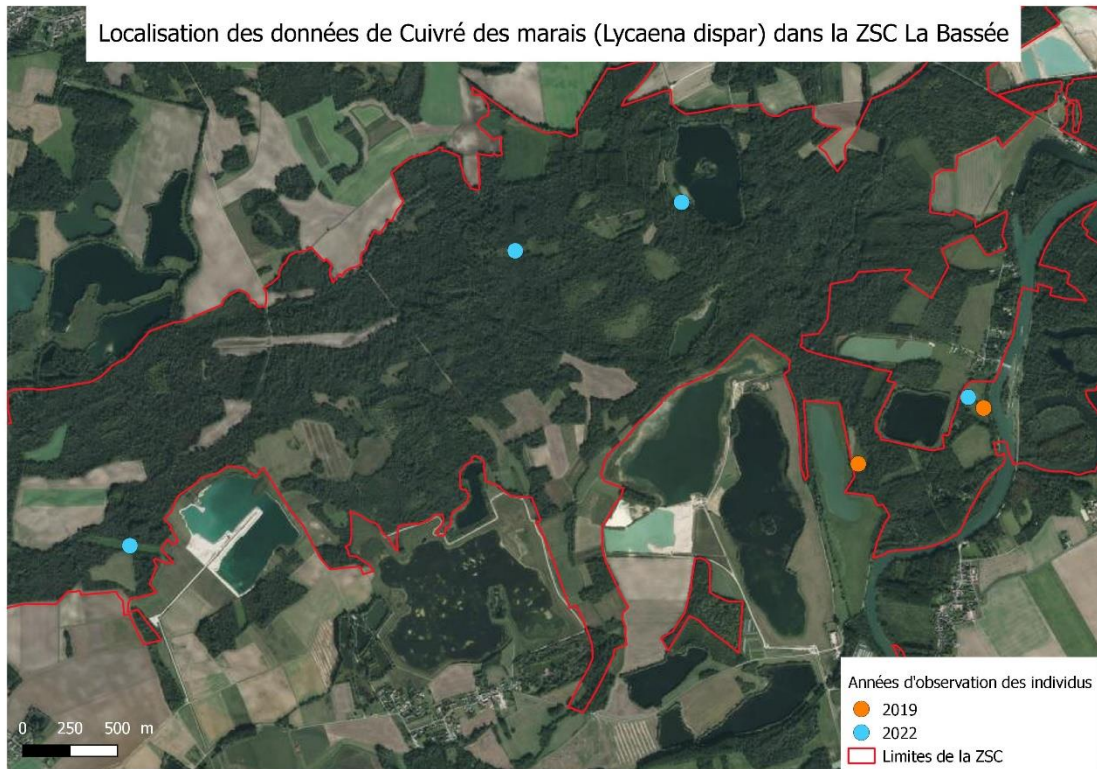


Figure 23 - Données d'observation de *Lycaena dispar* en 2019 et 2022 dans la ZSC

En complément de ces 3 individus, deux femelles ont été observées en aout sur le secteur de Melz-sur-Seine, hors des limites de la ZSC mais à proximité immédiate.

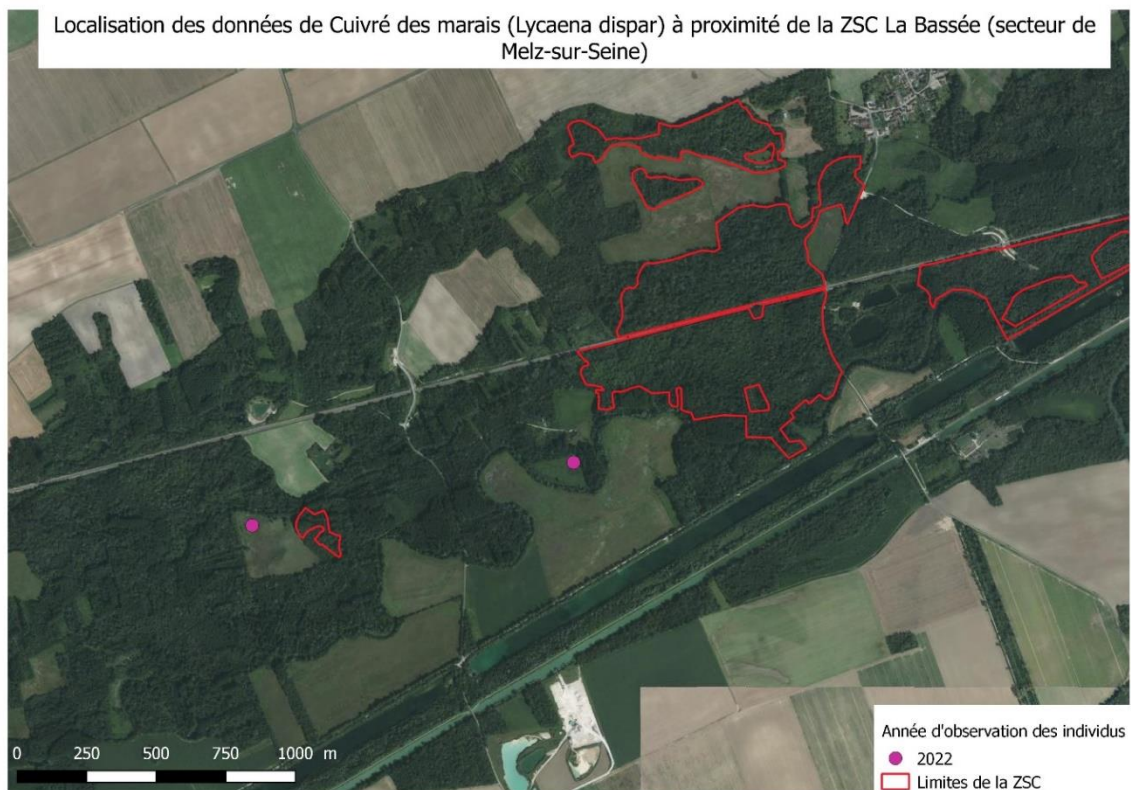


Figure 24 - Données d'observation de *Lycaena dispar* en 2022 à proximité de la ZSC

L'espèce bénéficie d'une forte capacité de dispersion, mais la faible quantité d'habitats favorables dont elle dispose en Bassée (peu de secteurs favorables et faible superficie), couplée au manque de connectivités entre ces habitats, la rend très fragile. Un réseau de corridors reliant les sites est nécessaire, ceux-ci étant actuellement trop éloignés les uns des autres. La population est plus établie en Bassée auboise, laissant supposer qu'elle pourrait coloniser des habitats favorables présents en Bassée Seine-et-Marnaise. Seulement, les observations restent ponctuelles, malgré des prospections ciblées.

- **Prospections par l'Opie (Office pour les Insectes et leur Environnement)**

Dans le cadre du programme des actions que l'Opie a mis en œuvre grâce au soutien de la DRIEAT, une « veille spécifique insectes de la DHFF et diagnostic stationnel insectes au sein de site N2000 » a été réalisée en 2021 et 2022. L'Opie a été missionnée en 2022 afin de mener une session spécifique d'inventaires sur le Cuivré des marais au sein de la Bassée et notamment de la ZSC avec un diagnostic stationnel « effectifs et habitats de l'espèce ».

Méthodologie

Sur le périmètre N2000 de la Bassée, l'inventaire a été effectué par la recherche à vue des imagos de Cuivré des marais sur les stations ou avait été mentionnée l'espèce auparavant, mais aussi sur celles favorables à son accueil, soit les stations à végétation herbacée riche en fleurs de type prairies, friches, lisières forestières bord des chemins, des rus et des rivières.

A noter qu'au vu de la réception de la demande par la DRIEAT (début juillet) seule la 2ème génération du Cuivré des marais (stade imaginal) a été ciblée en 2022. A savoir que cette 2ème génération est, d'après la bibliographie nationale, celle la plus fournie en individus et s'étale entre la dernière décade de juillet et la seconde de septembre (selon les années). Ainsi, au cours de la 2ème génération, ce sont les fleurs de pulicaires, menthes et salicaires qui sont essentiellement visitées par les adultes nectarivores, donc la recherche de la présence de ces plantes a été effectuée. Il en était de même quand à la présence de *Rumex sp.* (oseilles), recherchées par les femelles pour pondre, les chenilles se nourrissant de ces feuilles.

Les papillons cibles étant héliophiles, actif en vol lorsque les températures sont chaudes, avec peu ou pas de vent, les journées choisies respectaient ces exigences, et ont eu lieu les 12 et 18 août 2022 de 9h00 à 19h00.

Résultats

Lors des passages (donc de 2ème génération seulement), aucun adulte n'a été observé par l'Opie sur les parcelles visitées. Lors des déplacements d'une parcelle N2000 à une autre, la recherche du Cuivré des marais a pu se poursuivre sur quelques parcelles hors ZSC afin de détecter d'éventuelles zones refuges.

La ressource florale habituellement ciblée par les imagos était abondamment présente sur différentes stations du périmètre N2000 et abords. La gestion des parcelles favorables est adéquate à l'accueil à l'espèce : les fauches ne sont pas homogènes, aucun intrant n'est utilisé, les pâturages sont extensifs (bovins Highland cattle, moutons, chevaux et/ou avec une faible charge en bétail), avec la présence d'exclos.

Conclusions

Si la présence du Cuivré des marais sur le périmètre délimité n'a pas été fructueuse pour l'Opie en 2022, des observations aléatoires ont été réalisées par l'AGRENABA cette même année, ce qui indique la capacité du Cuivré des marais à venir croiser, comme auparavant, dans cette zone et à y revenir.

Cependant, depuis la première observation d'un Cuivré des marais sur cette zone (2005), aucune présence de population n'a été avérée sur ce périmètre et ceci ne semble toujours pas être le cas en 2022. La population source étant dans l'Aube (à l'est du site), la ZSC ne reçoit que des individus erratiques qui ne se sont pas encore établis sur le site. Néanmoins, cette espèce de papillons est bien connue pour être capable de produire des métapopulations donc le fait que le site soit visité souligne l'intérêt de ce secteur de par ses caractéristiques et sa gestion favorable qui doit être maintenue. La maîtrise foncière de cet espace représente également un atout de taille pour pouvoir maintenir l'espèce si elle venait à s'installer.

Un rapport plus complet sera fourni par l'Opie au printemps 2023.

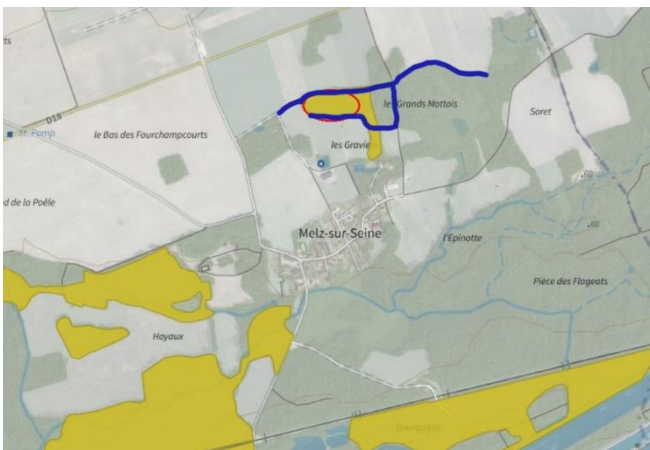


Figure 25 – Zones prospectées par l'Opie au passage 1 (12 aout 2022) – secteur de Melz-sur-Seine



Figure 26 - Zones prospectées par l'Opie au passage 1 (12 aout 2022) – secteur de la RNN

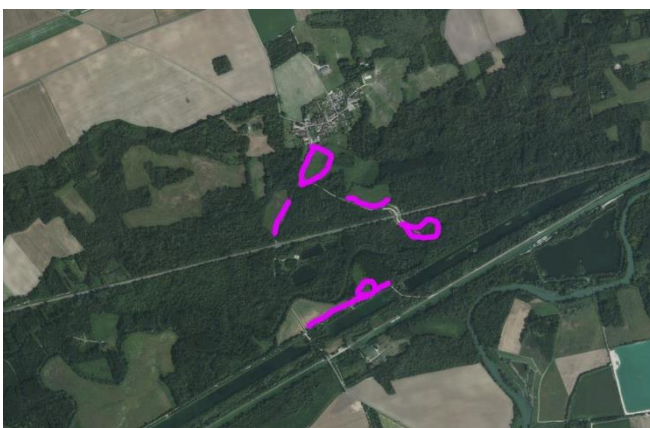


Figure 27 - Zones prospectées par l'Opie au passage 2 (18 aout 2022) – secteur de Melz-sur-Seine



Figure 28 - Zones prospectées par l'Opie au passage 2 (18 aout 2022) – secteur de la RNN

Des prospections générales sur les autres espèces de lépidoptères et une veille sur le Cuivré des marais sont assurées sur l'ensemble des secteurs favorables de la ZSC.

Chiroptères

Deux espèces de chiroptères d'intérêt communautaire sont inscrites au DOCOB du site Natura 2000 : le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*).

En 2022, seul le comptage en gîte d'hivernage a été effectué en début d'année. En effet, sans prise en charge financière, aucune étude acoustique n'a pu être lancée suite à celle effectuée en 2020. Ce sera le cas dès 2023.

Un seul gîte d'hivernage est connu et suivi par l'AGRENABA, hors du site Natura 2000 mais à proximité, sur la commune de Gouaix. Il s'agit d'un ancien tunnel d'alimentation en eau. Comme tous les ans, un suivi est effectué en janvier-février. En 2022, 28 individus de 4 espèces différentes ont été recensés :

- 15 individus de Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- 4 individus de Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)
- 5 individus de Grand murin (*Myotis myotis* – espèce d'intérêt communautaire)
- 4 individus de Murin à moustaches/Brandt/Alcathoe (*Myotis mystacinus/brandtii/alcaethoe*)

Ces chiffres varient peu d'une année sur l'autre, avec 32 individus déjà observés en 2021.



Figure 29 - Individu de Grand Murin (*Myotis myotis*)



Figure 30 - Prospection du tunnel de Gouaix en 2022

- **Prospections dans le site Natura 2000**

Le Triton crêté (*Triturus cristatus*) est une espèce d'intérêt communautaire qui n'est actuellement pas mentionnée au FSD du site. Cependant, l'espèce est bien connue de sites en proximité immédiate de la ZSC depuis plusieurs années. Elle est observée régulièrement aux mares de Neuvry (commune de Jaulnes) et Petit-Peugny (commune de Mouy-sur-Seine), en bordure de la ZSC. En mars 2022, le Triton crêté a été observé pour la 1ère fois dans une mare située au sein des limites du site Natura 2000, avec l'observation de 4 individus adultes (3 mâles et une femelle).



Figure 31 - Triton crêté (*Triturus cristatus*)

Si sa présence est avérée et confirmée plusieurs années de suite, l'espèce sera ajoutée au FSD du site afin d'être prise en compte dans les enjeux. La recherche de cette espèce s'effectue, comme pour les autres espèces d'amphibiens, lors d'inventaires nocturnes au début du printemps, dans les zones humides favorables à sa présence.



Figure 32 - Rainette verte (*Hyla arborea*)

Par ailleurs, une veille est assurée sur les autres espèces d'amphibiens présentes au sein du site, en particulier la Rainette verte (*Hyla arborea*), mentionnée au FSD. Plusieurs mares temporaires ou permanentes localisées dans le périmètre du site, ainsi que d'autres mares permanentes situées en périphérie immédiate, présentent des potentialités d'accueil favorables à cette espèce. En 2022, comme les années précédentes, elle a été observée sur plusieurs sites présents dans le périmètre de la ZSC, et d'autres sites à proximité immédiate. L'espèce est bien connue de l'ensemble de la Bassée.

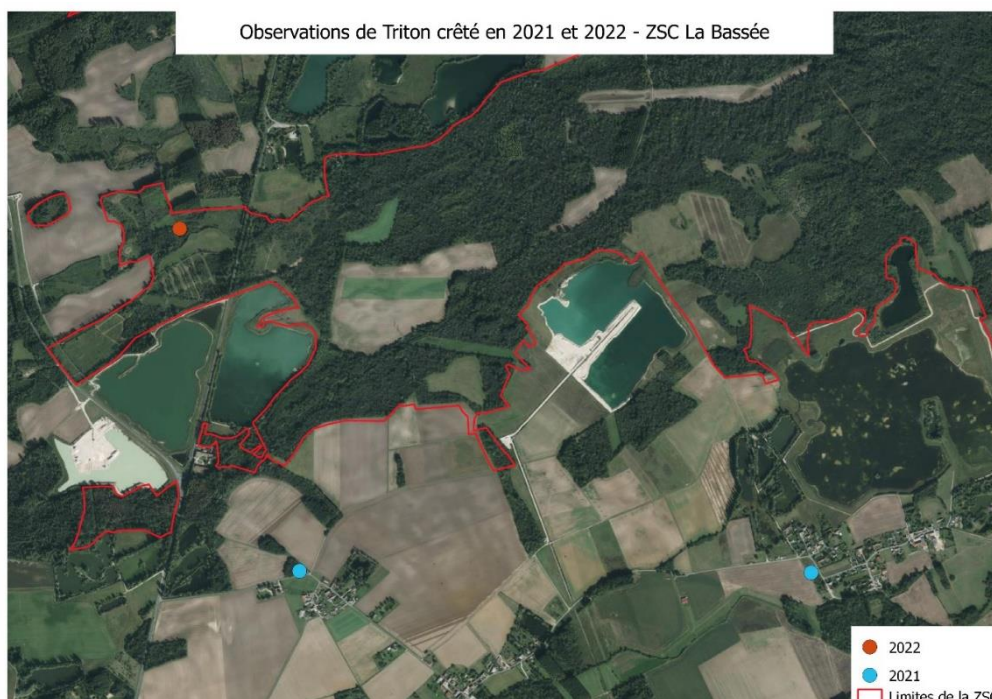


Figure 33 - Localisation des données de Triton crêté (*Triturus cristatus*) en 2021 et 2022

Les milieux aquatiques sont bien représentés sur le périmètre de la ZSC, présents à la fois sous forme de plans d'eau et de cours d'eau (la Seine et plusieurs noues), et abritent une faune et une flore patrimoniales. Ces milieux présentent différentes faciès (en termes de courant, profondeur, granulométrie des fonds ...) et constituent ainsi des habitats favorables à plusieurs espèces de poissons d'intérêt communautaire. Deux espèces constituent des enjeux forts pour le site : la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), et la Loche de rivière (*Cobitis taenia*). Deux autres espèces fréquentent également ces milieux, le Chabot (*Cottus gobio*) et la Bouvière (*Rhodeus amarus*) mais représentent des enjeux plus faibles.

L'un des objectifs identifiés au DOCOB étant l'amélioration des connaissances scientifiques, il a été identifié la nécessité de mener une étude approfondie des espèces de poissons d'intérêt communautaire. Pour cela, un premier repérage cartographique des secteurs favorables a été fait en 2021 en couplant les données connues issues de la bibliographie, d'inventaires précédents et du DOCOB. Suite à ce pré-travail, une réunion de terrain a eu lieu en septembre 2021 avec la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, afin de faire le point sur les données connues, se rendre sur les sites identifiés au préalable et définir une stratégie d'inventaire.

La recherche de financements s'est poursuivie en 2022, et le devis établi est ainsi pris en charge exceptionnellement par la DRIEAT pour une mise en œuvre en 2023.

Il s'agira donc de réaliser durant la prochaine période d'animation des inventaires piscicoles, notamment sur les noues, afin d'évaluer les peuplements en présence et vérifier la possible présence d'espèces d'intérêt communautaire, ainsi que dans le but d'améliorer la connaissance sur les populations de poissons et leur répartition à l'échelle de la ZSC. Cet inventaire aura lieu en juin 2023 et sera réalisé grâce à des pêches électriques.

Mollusques

Les habitats humides de la ZSC, fortement liés à l'écosystème alluvial de la Bassée, abritent de nombreuses espèces animales et communautés végétales remarquables.

Les formations humides de type cariçaie ou roselière abritent une espèce de mollusque d'intérêt communautaire, le Vertigo de Des Moulins, qui figure dans l'annexe 2 de la directive Habitats-faune-flore. En outre, cette espèce est considérée comme vulnérable en Europe par l'UICN. Bien que *Vertigo moulinsiana* soit présent de façon plus ou moins régulière le long des zones humides du bassin parisien (dont l'Île-de-France), il n'en demeure pas moins que cette espèce reste rare.

Cette espèce est déjà connue de quelques localités de la Bassée. Toutefois, ces données ont été acquises dans le cadre d'études d'impact ou d'un suivi lié à une mesure compensatoire. Aucune recherche n'a été menée à ce jour spécifiquement sur la ZSC de la Bassée. Ainsi, pour une meilleure prise en compte dans la gestion, la recherche de cette espèce à enjeux réglementaire et de conservation paraît indispensable.

Représentant un enjeu fort pour le site, cette espèce, de faible occurrence à l'échelle de l'Île-de-France, reste vulnérable sur le site. Son aire de présence apparaît en effet très localisée et de taille très restreinte par rapport aux potentialités d'accueil sur le lit majeur de la Seine. Des mesures doivent

donc être prises en faveur de cette espèce relativement exigeante afin de maintenir les populations présentes sur le site.

Il apparaît donc nécessaire de définir et mettre en œuvre un suivi scientifique de la population de ce mollusque d'intérêt communautaire. Il s'agit dans un premier temps d'établir un état des lieux le plus exhaustif possible (localisation, appréciation des densités) afin d'évaluer l'état de conservation des populations et approfondir ce dernier aspect par un suivi approprié.

Des prospections ciblées ont été effectuées en 2021 afin d'identifier les secteurs favorables à la présence de cette espèce sur la ZSC. 16 sites favorables ont été mis en évidence sur l'ensemble de la ZSC, de Melz-sur-Seine en amont à Marolles-sur-Seine en aval. Suite à ces prospections d'identification des secteurs favorables, un travail a été effectué conjointement avec Sylvain Vrignaud, malacologue, afin de définir les modalités de mise en œuvre d'un suivi à l'échelle de la ZSC. Un dossier de présentation de l'étude à mener ainsi qu'un devis ont été fournis par M. Vrignaud. La recherche de financements s'est poursuivie en 2022 et l'étude est ainsi prise en charge exceptionnellement par la DRIEAT pour 2023. L'inventaire sera donc mis en œuvre en septembre 2023.

2. Suivi des habitats d'intérêt communautaire

Rappel des enjeux de conservation du DOCOB

Habitat d'intérêt communautaire	Etat de conservation de l'habitat sur le site	Niveau d'enjeu
Aulnaies-Frênaies alluviales 91E0	Variable	Fort
Chênaies-Frênaies mixtes 91F0	Variable	Fort
Pelouse maigre de fauche de basse altitude 6510	Bon	Fort
Pelouse sèche sur calcaire 6210	Variable	Fort
Prairie humide à molinie 6410	Variable	Fort
Saulaies arborescentes à Saule blanc 91E0-1	Variable	Fort
Eaux stagnantes et végétations aquatiques associées 3150-1 et 3150-4	Bon	Moyen
Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes calcaires 3140-1	Bon	Faible
Mégaphorbiaies hygrophiles collinéennes 6430-1 et 6430-4	Plutôt mauvais	Faible

Suivi floristique : relevés phytosociologiques

Pour maintenir le bon état de conservation des milieux ouverts, il convient de limiter le développement des ligneux par un entretien régulier des sites par fauche ou pâturage. La gestion mise en place est évaluée en étudiant l'évolution de la végétation au fil du temps via des suivis phytosociologiques au sein de placettes. L'analyse des relevés se base sur l'étude de la composition floristique et la structure de la végétation : richesse spécifique, proportion d'espèces ligneuses (indicateur de fermeture), niveau trophique (un niveau trophique élevé indique un enrichissement du sol qui n'est pas favorable à la diversité floristique). Pour les habitats de prairies, est étudié également l'indice de diversité floristique qui montre si le couvert herbacé est diversifié et équilibré, ainsi que la proportion d'espèces indicatrices de la fermeture du milieu (espèces de mégaphorbiaies...). Depuis 2014, il a été décidé de suivre chaque site tous les deux ans. Ainsi, en 2022, ce sont 10 sites au total qui ont été suivis et 29 placettes qui ont fait l'objet d'un inventaire en juin et juillet.

Les suivis sont effectués par l'AGRENABA dans le périmètre de la Réserve naturelle ; sont considérés comme « Natura 2000 » les suivis effectués sur des sites faisant l'objet d'une gestion par contrat ou MAEC. En 2022, ce sont donc 5 sites qui ont fait l'objet de relevés phytosociologiques dans le cadre de l'animation Natura 2000 : les pelouses sèches situées sur la commune de Gouaix et la prairie de Champblanc sur la commune de Noyen-sur-Seine (hors RNN).

Sites inventoriés en 2022

Sites	Habitats	Gestion
Sablière de Gouaix AESN	Pelouse calcicole sèche et fourrés calcicoles	Pâturage et débroussaillage complémentaire
Sablière de Gouaix	Pelouse calcicole sèche et Ourlets calcicoles	Pâturage et débroussaillage complémentaire
Pelouse de Gouaix	Pelouse calcicole sèche et fourrés calcicoles	Pâturage et débroussaillage complémentaire
Pelouse de Munch	Fourrés calcicoles et pelouse calcicole sèche	Pâturage et débroussaillage complémentaire
Prairie de Champ blanc	Prairies de fauche eutrophe	Pâturage et débroussaillage complémentaire

Pelouses calcicoles sèches :

Cet habitat d'intérêt communautaire est présent sur les sites de la Sablière de Gouaix, Sablière de Gouaix AESN, Pelouse de Gouaix et Pelouse de Munch. Sur ces sites, il se présente en mélange avec des végétations arbustives (Ourlets et Fourrés), habitats qui succèdent naturellement aux pelouses quand l'entretien n'est pas régulier ou pas assez important pour contenir le développement des ligneux. Afin de savoir si la gestion actuelle est suffisante pour contenir cette dynamique naturelle, le recouvrement des ligneux et du Brachypode des rochers (*Brachypodium rupestre*), qui est une espèce indicatrice de fermeture du milieu, est étudié. A l'échelle des sites, la proportion des ligneux et du Brachypode des rochers est faible sur les placettes de suivi et évolue peu. Cependant, il convient d'être vigilant pour les ligneux qui sont limités par les actions de débroussaillage menées par l'AGRENABA en complément du pâturage, en particulier sur le site de la Sablière de Gouaix. On note également une stabilité du niveau de richesse en nutriments et une très faible présence d'espèces rudérales (notées seulement à la sablière de Gouaix), ce qui montre que l'apport des déjections animales liées au pâturage n'est pas assez important pour influencer négativement la végétation des sites.



Figure 34 - Placette phytosociologique sur la pelouse de Munch

Prairie de fauche eutrophe :

Cet habitat est localisé dans la prairie de Champblanc. Le recouvrement des ligneux a énormément progressé pour atteindre en 2022 une moyenne de près de 30%, indiquant la fermeture du milieu. En lien avec ce phénomène, la proportion des espèces de mégaphorbiaie reste à un niveau élevé. Le niveau trophique a quant à lui tendance à baisser au fil des années. La gestion actuelle par pâturage (un passage au cours de l'année au début du printemps) ne suffit pas à contenir le développement des ligneux. Une action complémentaire par fauche exportatrice avec le maintien de zones refuges (en faveur du Cuivré des Marais) permettrait d'améliorer l'état de conservation de cette prairie.



Figure 35 - Placette phytosociologique sur la prairie de Champblanc

Inventaire des herbiers aquatiques du plan d'eau de la Cocharde

Fin juillet, deux agents de la réserve ont accompagné Leslie Ferreira, du CBNBP (Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien), sur le plan d'eau de la Cocharde pour un relevé de végétation aquatique.

Mené en barque, cet inventaire avait pour but d'améliorer les connaissances sur les herbiers aquatiques du plan d'eau et notamment sur les herbiers à characées, qui sont des habitats patrimoniaux d'intérêt communautaire (inscrits à la Directive Habitats-Faune-Flore). Les characées forment une famille de plantes particulièrement intéressantes en tant que bioindicateurs sensibles aux pollutions.

Plusieurs espèces aquatiques ont été observées : le Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*), le Potamot fluet (*Potamogeton pusillus*), le Potamot luisant (*Potamogeton lucens*), le Potamot noueux (*Potamogeton nodosus*), le Potamot pectiné (*Stuckenia pectinata*) et quelques characées telles que *Nitellopsis obtusa* ou *Nitella hyalina*. Cette dernière est connue de quelques départements en France ; en Ile-de-France, elle est présente principalement en Seine-et-Marne, et notamment dans la Bassée où on la retrouve dans les plans d'eau de carrières.



Figure 36 - Prospection en barque sur le plan d'eau



Figure 37 - Herbiers aquatiques à la Cocharde

Conjointement à l'inventaire des odonates mené lors d'une prospection en canoé sur l'Auxence (ou Vieille Seine) dans le secteur de Marolles-sur-Seine, des données sur la végétation aquatique présente sur ce tronçon ont également été relevées. Le relevé a été effectué le 23 juin 2022, sur une distance d'environ 3km.

L'objectif de cette prospection en canoé était d'améliorer les connaissances sur la faune et la flore de ce secteur, et notamment sur les libellules, les plantes aquatiques et les boisements des berges.

L'observation particulièrement notable de cette journée est celle de l'Oenanthe des fleuves (*Oenanthe fluviatilis*), une plante aquatique méconnue et rare est quasi-menacée à l'échelle européenne, et dont c'est la première observation faite en Bassée !

D'autres plantes intéressantes ont été observées (bien qu'assez courantes en Bassée), telles que l'Euphorbe des marais (évaluée « vulnérable » sur la liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Ile-de-France), le Sénéçon des marais (évalué « en danger » sur la liste rouge régionale), ou encore le Samole de Valérand (évalué « quasi menacé » sur la liste rouge régionale).

Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin	Statut
Flore	Erable negundo	<i>Acer negundo</i>	
	Guimauve officinale	<i>Althaea officinalis</i>	LC en France
	Azolle fausse-filicule	<i>Azolla filiculoides</i>	Non-évaluée
	Berle dressée	<i>Berula erecta</i>	LC en IdF
	Brome variable	<i>Bromus commutatus</i>	LC en IdF
	Euphorbe des marais	<i>Euphorbia palustris</i>	VU en IdF
	Reine des Prés	<i>Filipendula ulmaria</i>	LC en IdF
	Ache nodiflore	<i>Helosciadium nodiflorum</i>	LC en IdF
	Iris des marais	<i>Iris pseudacorus</i>	LC en IdF
	Sénéçon des marais	<i>Jacobaea paludosa</i>	EN en IdF
	Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>	LC en IdF
	Nénuphar jaune	<i>Nuphar lutea</i>	LC en IdF
	Nénuphar blanc	<i>Nymphaea alba</i>	LC en IdF
	Oenanthe des fleuves	<i>Oenanthe fluviatilis</i>	RE en IdF, VU en France, NT en Europe et monde
	Potamot luisant	<i>Potamogeton lucens</i>	LC en IdF
	Rorripe amphibie	<i>Rorripa amphibia</i>	LC en IdF
	Sagittaire à feuilles en flèche	<i>Sagittaria sagittifoli</i>	LC en IdF
	Saule fragile	<i>Salix fragilis</i>	LC en France
	Samole de Valérand	<i>Samolus valerandi</i>	NT en IdF
	Scirpe aige	<i>Schoenoplectus lacustris</i>	LC en IdF
Epiaire des marais	<i>Stachys palustris</i>	LC en IdF	
Potamot pectiné	<i>Stuckenia pectinata</i>	LC en IdF	
Pigamon jaune	<i>Thalictrum flavum</i>	LC en IdF	

3. Prospections générales

L'ensemble des entités sont prospectées régulièrement, pour une meilleure appropriation de la diversité du site, y compris des petites entités éparpillées, et afin d'effectuer une veille sur l'ensemble de la ZSC. Par ailleurs, ces prospections sont l'occasion d'améliorer spécifiquement les connaissances faune et flore sur les entités de la ZSC.

La connaissance des enjeux liés à chacune des entités est importante pour la compréhension générale du site et la vision d'ensemble que cela permet, l'accompagnement des études d'incidences et la veille sur les projets et politiques publiques pouvant impacter ces entités ou leur environnement immédiat.

4. Gestion des données

Saisie des données

L'ensemble des données naturalistes sont saisies sur la base de données GéoNature IdF (anciennement Cettia). Un export des données est demandé chaque fin d'année pour analyse.

Les données sont traitées au niveau cartographique grâce au logiciel de SIG QGis.

La base de données photos est alimentée régulièrement.

Recensement des données

Ce travail participe à l'amélioration des connaissances, essentiellement faunistiques, et permet de combler certaines lacunes du DOCOB. Des données ont d'ores et déjà pu être collectées, notamment concernant la faune d'intérêt communautaire.

Le recueil des données se fait régulièrement et est issu de différentes sources :

- GeoNature (ex-CETTIA), la base de données naturaliste d'Ile de France
- Données issues des projets d'aménagement (carrières, grand projets sur la Seine ...)
- Données de l'AGRENABA
- Données de la Fédération de pêche de Seine-et-Marne, de l'Opie, bureaux d'études ou autres structures du territoire

IV. Information, communication, sensibilisation

1. Création, mise à jour d'outils de communication, media

Outils existants

Afin d'assurer une bonne valorisation des sites Natura 2000 de la Bassée et d'améliorer leur visibilité, diverses actions ont déjà été mises en œuvre par les animateurs des deux sites. La plupart de ces actions ont été réalisées conjointement, afin de permettre une cohérence et une articulation entre les deux sites.

Ainsi, lors des périodes d'animation précédentes, plusieurs outils ont été créés et sont à disposition des animateurs pour la valorisation des sites :

- Un site internet « Natura 2000 en Seine-et-Marne », créé par la DDT77, présente l'ensemble des sites Natura 2000 du département et permet la mise à disposition de divers documents.
- Une fiche de synthèse pour chaque site : présente le site, les habitats ainsi que la faune et la flore, les enjeux présents et les moyens d'actions.
- « Info'sites » : lettres d'informations publiées régulièrement à destination des acteurs et usagers (collectivités, habitants, élus ...) du territoire, afin de communiquer sur les actions menées dans le cadre de l'animation des sites.
- Un kakémono de présentation des espèces d'intérêt communautaire de la ZSC (créé en 2022)
- Des bâches de présentation de la démarche Natura 2000. 4 grandes bâches présentent différents aspects généraux de ce dispositif : le réseau européen, le mode de gestion des sites, le documents d'objectifs (DOCOB) et le comité de pilotage (COFIL).
- Une exposition : 8 panneaux permettent de présenter les deux sites de la Bassée et la démarche Natura 2000.
- Un sentier numérique avec des flashcodes, permettant au grand public de comprendre l'outil Natura 2000. Le tracé de ce sentier numérique de 5km correspond au sentier de découverte du Bois Prioux, situé au sein de la réserve de la Bassée. 5 bornes équipées de flashcodes permettent de découvrir les milieux naturels d'intérêt communautaire et leurs cortèges d'espèces, mais aussi les enjeux Natura 2000 et l'utilité de cet outil.
- Une application mobile : Ecobalade. Cette application ludique et pédagogique permet aux visiteurs de mettre un nom sur une espèce observée au cours de leur balade, leur permettant ainsi de découvrir la faune et la flore en toute autonomie.
- Les sites internet de la réserve naturelle de la Bassée, de la Fédération de chasse 77 ainsi que de la communauté de communes Bassée-Montois, pour la présentation des sites et la diffusion d'actualités.
- Les réseaux sociaux et newsletter de l'AGRENABA, de la Fédération de chasse 77 ainsi que de la communauté de communes Bassée-Montois pour la diffusion d'actualités.

Ces outils sont mis à jour régulièrement et actualisés en fonction des besoins. La plupart ont été élaborés en concertation avec l'animateur de la ZPS afin d'être adaptés aux enjeux de chaque site, aux objectifs recherchés et au public visé.

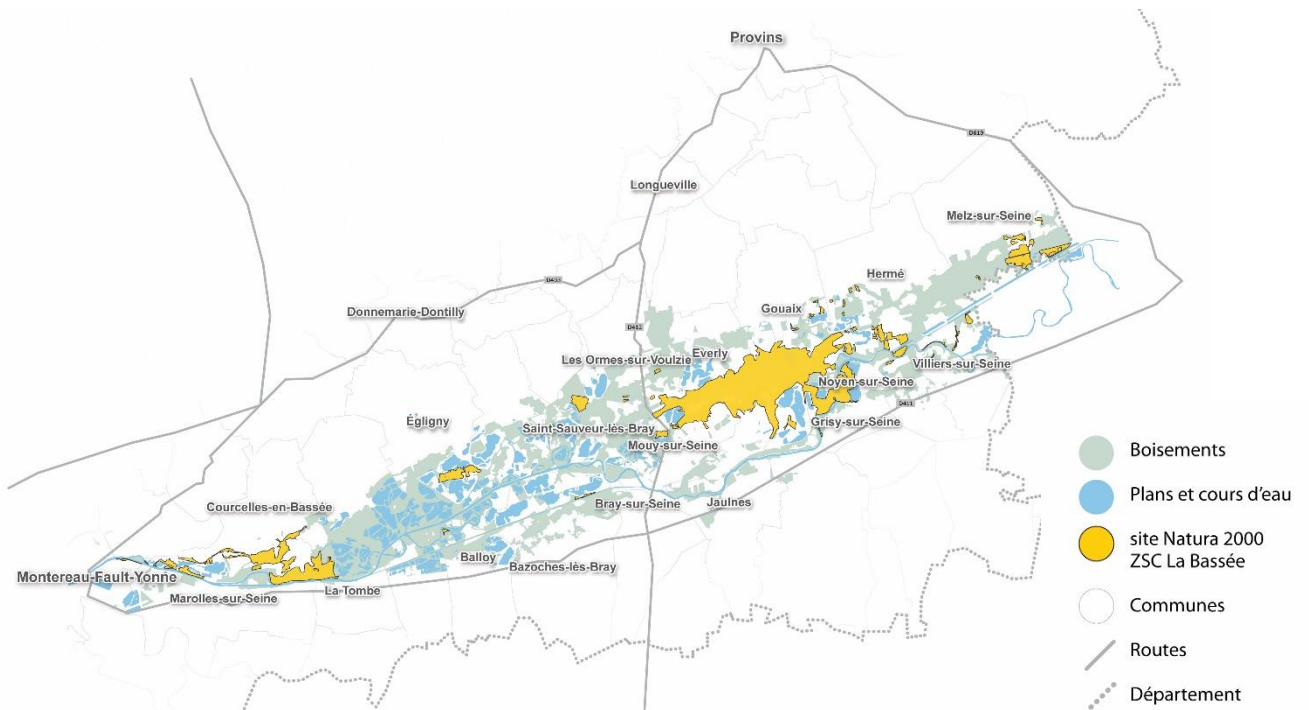
Un kakémono (ou roll-up, format 85x206) de présentation des espèces d'intérêt communautaire de la ZSC a été créé en 2022. Il regroupe uniquement les espèces de faune et ne présente pas les habitats d'espèces. Incluant la carte de localisation de la ZSC ainsi que la définition de la notion d'espèce d'intérêt communautaire, 12 espèces sont présentées sur ce kakémono. Pour chacune d'elle est mentionné le nom vernaculaire, le nom latin, ainsi que les statuts d'évaluation et de protection, le tout accompagné d'une ou deux photos de l'espèce.

Le graphisme de ce kakémono a été réalisé par Sébastien Koval, de l'agence Dessign.



Création d'une carte de localisation de la ZSC

La carte de localisation du périmètre de la ZSC utilisée jusqu'alors était celle présente dans le DOCOB. Or, la mise en page de cette carte date de quelques années et sa présentation n'était pas la plus lisible. L'AGRENABA a donc fait appel à Sébastien Koval, graphiste, pour refaire une carte de présentation du périmètre de la ZSC qui soit plus épurée, facilement lisible et avec la mise en valeur des éléments importants. Différentes versions de cette carte ont été créées et peuvent être utilisées au besoin : avec et sans boisements, avec et sans plans d'eau, ciblée sur la vallée alluviale de la Bassée ou incluant les boisements des coteaux environnants.



A l'occasion de la création du stand de présentation des sites Natura 2000 pour l'évènement des 20 ans de la réserve naturelle (cf. IV-2), des posters de présentation des espèces d'intérêt communautaire de la ZSC ont été conçus. Ils contiennent le nom vernaculaire et le nom latin de l'espèce, une brève description de celle-ci ainsi qu'une ou plusieurs photos.

Ces posters ont été imprimés en format A3. D'autres posters seront créés par la suite, sur le même format, pour présenter les habitats d'intérêt communautaire.

Réseaux sociaux et newsletter

L'AGRENABA dispose de plusieurs canaux de communication, utilisés afin de transmettre des informations sur ses missions et les actions menées dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle et l'animation du site Natura 2000.

Plusieurs actualités concernant l'animation Natura 2000 ont ainsi été publiées sur les réseaux sociaux de l'AGRENABA (Facebook, ainsi qu'Instagram depuis janvier 2022) :

- Suivi des chiroptères du gîte d'hivernation de Gouaix (février)
- Chantier de gestion de la prairie de Champblanc avec des bénévoles (mars)
- Résultat des prospections sur les amphibiens (mars)
- Possibilités de pêche au plan d'eau de la Cocharde (avril)
- 1^{ère} observation du Triton crêté dans la ZSC (avril)
- 30 ans du réseau Natura 2000 (mai)
- Inventaire des characées du plan d'eau de la Cocharde (août)
- Consultation publique dans le cadre du SDRIF environnemental – appel à participation (décembre)

Par ailleurs, l'association a créé une newsletter début 2022, envoyée chaque début de mois et qui présente les actions principales effectuées pendant le mois précédent. Divers articles concernant Natura 2000 ont donc été publiés :

- Suivi des chiroptères du gîte d'hivernation de Gouaix (mars)
- Chantier de gestion de la prairie de Champblanc avec des bénévoles (mars)
- Résultat des prospections sur les amphibiens (avril)
- Pêche au plan d'eau de la Cocharde (avril)
- Première observation de l'année du Cuivré des marais (juin)
- Inventaire en canoé des odonates de l'Auxence/Vieille Seine à Marolles-sur-Seine (juillet)
- Suivis phytosociologiques (juillet)
- Suivis des odonates effectués dans le cadre de Natura 2000 (août)
- Inventaire des characées du plan d'eau de la Cocharde (août)
- Travaux de gestion par fauche sur le site de la Cocharde (octobre)
- COPIL exceptionnel en présence du Préfet de Seine-et-Marne (novembre)



La liste d'envoi de la newsletter comprend 131 abonnés au 31 décembre 2022.

Sentier numérique

- **Des flashcodes pour comprendre l'outil Natura 2000**

Afin de faire connaître les enjeux Natura 2000 et l'utilité de cet outil de protection, un sentier numérique a été mis en place en 2018 sur le sentier du Bois Prioux. Ce sentier, imaginé avec l'animateur de la ZPS, est destiné à un public varié, que ce soient des familles, des scolaires ou encore des élus, associant les nouvelles technologies aux observations naturalistes. Le tracé du sentier correspond au sentier de découverte du Bois Prioux, développé par la Réserve naturelle de la Bassée en 2008.

Au cours d'un parcours de 5 km, les milieux naturels d'intérêt communautaire sont présentés avec leurs cortèges d'espèces. Ainsi, les visiteurs sont sensibilisés aux menaces sur ces milieux et ces espèces et peuvent prendre conscience des actions proposées à travers Natura 2000. Au total, 5 bornes ont été créées par le biais de flashcodes renvoyant directement au contenu sur internet. L'intérêt d'utiliser les flashcodes réside dans le fait qu'il s'agit d'informations immatérielles pouvant être modifiées en temps réel et donc être mises à jour.



Figure 38 - Borne avec flashcode sur le sentier

La mise en place du sentier numérique s'est faite à l'été 2018. Il est difficile de connaître le nombre de personnes ayant utilisé le sentier numérique car les données fournies par le site internet de la réserve naturelle de la Bassée ne permettent pas d'identifier les pages consultées. Il aurait fallu mettre en place un module dès sa création afin d'étudier les données directement. Cependant, il semble que le sentier flashcodes soit une version de la balade assez peu utilisée, tous les visiteurs ne disposant pas de lecteur flashcodes, et retrouvant déjà beaucoup d'informations sur les panneaux existants.

2. Animations auprès de différents publics

Stand Natura 2000 aux 20 ans de la Réserve naturelle de la Bassée

La réserve naturelle de la Bassée, créée en 2002, a célébré ses 20 ans d'existence en 2022. Afin de fêter cette double décennie, un événement a été organisé les 10 et 11 septembre 2022. Dans l'enceinte de la ferme communale de Mouy-sur-Seine, un « village nature » a réuni les stands de structures partenaires et d'associations du territoire, des ateliers à destination du public, des conférences ainsi qu'une exposition photographique.

A cette occasion, les animatrices de la ZPS et de la ZSC ont tenu un stand afin de présenter le dispositif Natura 2000, sa mise en œuvre en Bassée, les deux sites présents sur le territoire ainsi que les enjeux associés et les espèces et habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le territoire. Environ 400 personnes ont visité le village nature des 20 ans de la réserve. L'inauguration de l'évènement a eu lieu

en présence des élus locaux, départementaux ainsi que de M. le Préfet, à travers un tour des stands et une présentation de chacun des acteurs présents.



Figures 39 et 40 - Tenue du stand de présentation des sites Natura 2000



Figure 41 - Inauguration du village nature des 20 ans de la réserve naturelle

3. Participation à la vie du réseau Natura 2000

1^{er} congrès national des élus Natura 2000

Le premier Congrès national des élus Natura 2000 a eu lieu du 28 au 30 septembre 2022 dans les Pyrénées orientales. Ces rencontres étaient destinées aux élus concernés par un site Natura 2000 sur leur territoire ainsi qu'aux animateurs Natura 2000.

Il a été organisé par la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires, qui a été créée fin 2019 à l'initiative de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, la Fédération des Parcs naturels

régionaux de France et Réserves Naturelles de France. Elle a été rejointe par le réseau des Grands Sites de France en 2021. Soutenue par le ministère en charge de l'écologie, son ambition est d'apporter une dimension politique à l'animation des réseaux d'acteurs impliqués dans Natura 2000.

Ce premier congrès à destination des élus Natura 2000 s'est inscrit dans la continuité des rencontres nationales organisées le 2 novembre 2021 à la Défense et des premières rencontres régionales qui se sont tenues jusqu'à présent en Occitanie, Normandie et Grand Est. L'objectif de ce congrès était de célébrer les 30 ans de la Directive Habitat Faune Flore, de faire une rétrospective du chemin parcouru depuis les débuts de mise en œuvre du dispositif et de travailler sur les prochains défis à relever, notamment le transfert des compétences aux Régions (loi 3DS). Ces rencontres ont également permis d'aborder les sujets de mobilisation des acteurs locaux et de synergie entre les différents types d'aires protégées (réserves naturelles nationales et régionales, parcs naturels régionaux, CEN, ...).

Ce congrès a été organisé en différents temps : discours et témoignages d'élus, table ronde (sur le sujet « loi 3DS : quels enjeux pour les territoires ? »), ainsi que 8 ateliers (2 sessions différentes) :

1 – Comment gérer l'hyper-fréquentation dans les sites Natura 2000 ?

2 – Comment valoriser les bénéfices apportés par le réseau Natura 2000 ?

3 – Comment accompagner les présidents de comité de pilotage dans leur mission ?

4 – Comment consolider le financement du réseau Natura 2000 ?

5 – Comment impliquer l'ensemble des élus dans le dispositif Natura 2000 ?

6 – Comment mobiliser les citoyens dans les sites Natura 2000 ?

7 – Comment coordonner la gouvernance des sites Natura 2000 avec les autres aires protégées ?

8 – Comment prendre en compte les enjeux du changement climatique dans la gestion du réseau Natura 2000 ?

Le congrès s'est terminé par une visite de site.



Figure 42 - Plénière d'introduction du congrès

Le 17 mars 2022 a eu lieu une web-conférence organisée par Idealgo sur le sujet « comment accompagner les élus locaux à intégrer les aires protégées dans leurs projets de territoire ? Exemple des sites Natura 2000 ».

A travers l'exemple des sites Natura 2000 et trois interventions, cette web-conférence a permis d'aborder trois axes principaux :

- Comment les territoires identifient les enjeux relatifs à la SNAP (Stratégie Nationale des Aires Protégées) ?
- Quels sont les outils développés à différentes échelles (nationale, territoriale et locale) ?
- Comment sensibiliser les élus aux enjeux de préservation de la biodiversité pour les aider à mieux intégrer les aires protégées dans leurs projets de territoires ?

4. Sensibilisation des usagers

Encadrement des coupes de bois

Les propriétaires souhaitant effectuer des coupes de bois sur le périmètre de la réserve naturelle sont accompagnés par l'AGRENABA, dans le cadre de l'OLT (Objectif à Long Terme) « forêt » du plan de gestion de la réserve, et notamment l'objectif opérationnel « inciter à une meilleure prise en compte des enjeux de la réserve dans la gestion forestière ». Lors de la veille sur ces coupes de bois, les enjeux liés au site Natura 2000 sont également pris en considération par l'agent.

L'objectif est d'accompagner les propriétaires (ou leurs ayant-droits) dans une gestion durable de la forêt, afin de maintenir sa régénération. La gestion durable des boisements passe notamment par le maintien du sous-étage arbustif (arbustes et autres petits arbres en développement). D'un point de vue sylvicole, ils permettront une meilleure régénération et favoriseront la concurrence ; d'un point de vue écologique, il s'agit d'un abri pour la faune très important mais aussi d'un lieu de reproduction et de nourriture. En parallèle, il est conseillé de laisser quelques arbres morts, si possible des chandelles (arbres morts sur pied) car cela favorise l'installation d'insectes xylophages et de leurs prédateurs. Il faudra aussi veiller à laisser au minimum 15% du nombre d'arbres présents, ainsi qu'une diversité dans les espèces (on parle d'« essences » en sylviculture). Une attention très particulière est portée à la présence d'espèces à enjeux telles que la Vigne sauvage et l'Orme lisse.

Veille sur les projets d'acquisition

Lors de ventes de terrains et de propriétés privées situées au sein du site Natura 2000 (ou à proximité immédiate dans certains cas), l'AGRENABA est parfois contactée par les agences immobilières ou les notaires, qui souhaitent connaître la réglementation liée à la présence d'un site Natura 2000 dans le cadre d'une vente de propriété.

Une propriété privée était en vente en 2022 le long de la route du Vezoult, sur la commune de Noyen-sur-Seine. Cette propriété étant située dans les limites du site, l'agence immobilière a pris contact avec l'AGRENABA afin d'en savoir plus sur ce que cela implique. Cette propriété est en réalité concernée par le périmètre de la réserve naturelle, c'est donc la réglementation de celle-ci, bien plus « restrictive », qui s'y applique.

V. Assistance à la mise en place des évaluations des incidences

1. Course de côte de Tréchy

Les animateurs de la ZSC et de la ZPS ont été contactés en mai 2022 par l'ASA (Association Sportive Automobile) de Melun dans le cadre de l'organisation de la 26^{ème} course de côte de Tréchy, qui se déroule sur les communes de Saint-Germain-Laval et Courcelles-en-Bassée. La première version de l'EIN prévoyait un déroulé de la course au printemps, mais au vu des enjeux faune-flore à cette période et de l'impact de la course sur les espèces concernées, des délais de transmission de leur EIN et du fait que celle-ci était incomplète, plusieurs échanges ont eu lieu avec le pétitionnaire et les dates de course ont été modifiées à octobre 2022. Le site concerné étant principalement la ZPS, c'est l'animateur de la cette dernière qui a finalement accompagné le pétitionnaire pour cette EIN. Le dossier finalisé et complété par l'ASA de Melun a été transmis pour instruction à la DDT 77 en septembre 2022.



Figure 43 - Implantation du circuit de la course de côte de Tréchy

2. Travaux de défrichage – SNCF ligne Paris-Troyes

Les animateurs des deux sites ont été sollicités par la DDT 77 dans le cadre d'un dossier déposé par la SNCF pour des travaux de défrichage nécessaires à la réalisation du projet d'électrification de la ligne Paris-Troyes de Gretz Armainvilliers à Troyes et de Longueville à Provins (plus précisément sur les travaux de défrichage de la phase 1).

L'AGRENABA a rendu un avis indiquant divers éléments :

- Pas de calendrier des travaux
- Sur le secteur de Melz-sur-Seine, pas de mention de la Vigne sauvage (déjà impactée lors de précédents travaux de leur part) ni de la Violette élevée
- Confusion dans les sites Natura 2000 cités et les DOCOBs associés
- Manque de considération des travaux de défrichage et dessouchage sur certaines espèces d'intérêt communautaire

- Un habitat d'intérêt communautaire non pris en compte sur un des secteurs

L'avis de l'AGRENABA sur l'EIN a été transmis à la DDT 77.

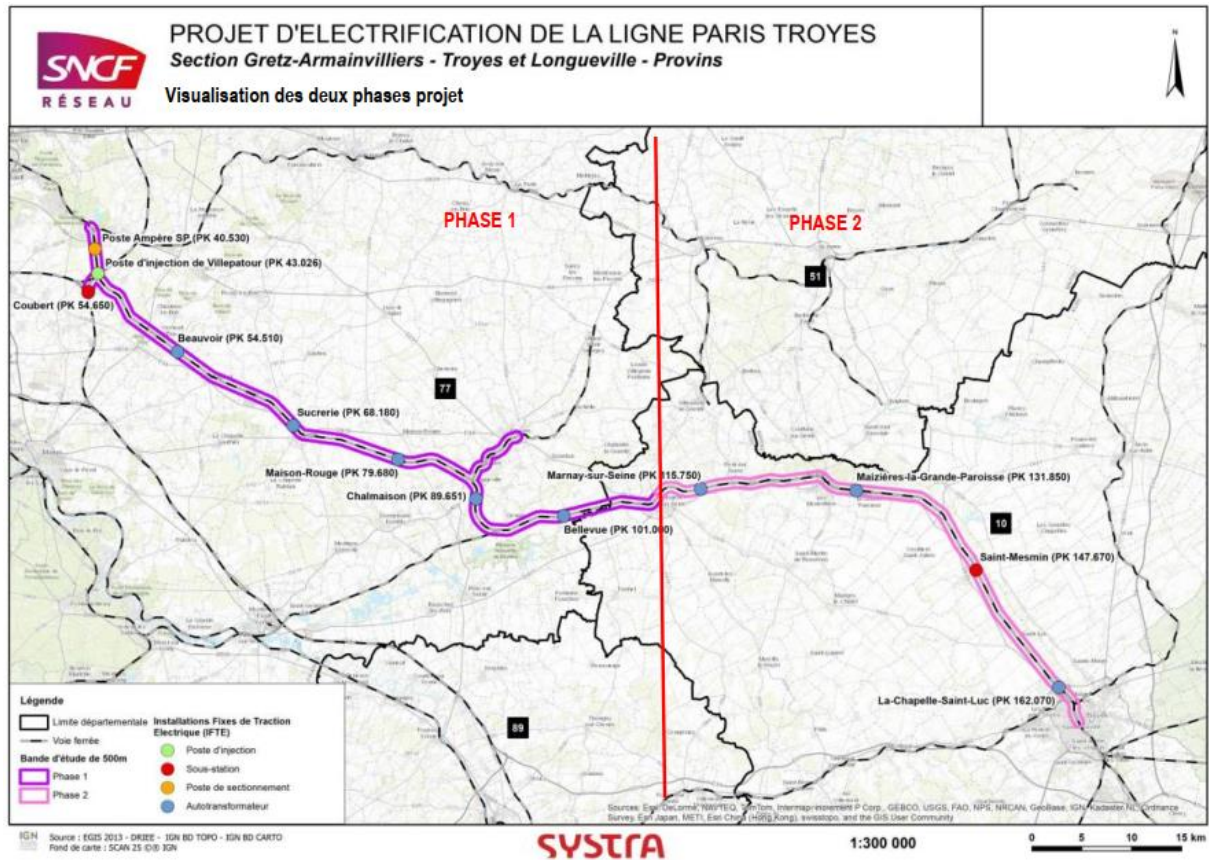


Figure 44 - Localisation du projet concerné

3. HAROPA Port - Paris

L'AGRENABA a été sollicitée dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale relative au Plan pluriannuel de dragage porté par HAROPA Port - Paris, le service Police de l'eau qui instruit le dossier ayant consulté la DDT 77 afin d'obtenir un avis sur la prise en compte des enjeux biodiversité du projet. Ce projet a une portée régionale et concerne des ports à proximité de plusieurs sites Natura 2000 :

- La Bassée et Bassée et Plaines adjacentes,
- Les sites de Seine-Saint-Denis, notamment Haute-Ile et l'Île-Saint-Denis,
- Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny et, de façon exceptionnelle, Boucles de la Marne,
- De manière exceptionnelle, Rivières du Loing et du Lunain.

Dans le cadre des opérations futures établies dans le Plan pluriannuel de Dragage à l'horizon 10 ans, aucune des structures portuaires de HAROPA PORT - Paris n'apparaît directement concernée par une zone Natura 2000. Au total, seulement six ports sont identifiés comme étant à proximité d'une ZSC ou d'une ZPS (< à 500m). Seul le port de Bray sur Seine et les ports sur la

rivière Loing se trouvent en limite d'une ZPS ou ZSC (distance < à 100m). La ZSC La Bassée n'étant pas impactée directement par les travaux, aucune incidence notable n'est à signaler.

4. Projet de mise à grand gabarit de la Seine : mesures compensatoires en faveur de la Cordulie à corps fin

Dans le cadre du projet de mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, VNF a réalisé les études de niveau projet et a travaillé en 2021 à préciser les caractéristiques des mesures compensatoires. Dans le cadre des études réglementaires, un impact « fort » a été identifié pour la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), espèce protégée et d'intérêt communautaire. Par conséquent, le besoin compensatoire pour cette espèce est important et nécessite des mesures à proximité du projet. En effet, environ 6 km de berges seront impactés par le présent projet, berges sur lesquelles l'espèce est présente aujourd'hui.

Concernant ces impacts, ils souhaitent mettre en place des tronçons test (essai) pour étudier l'efficacité d'une mesure compensatoire expérimentale. L'objectif est de rendre favorables à l'espèce des berges aujourd'hui en partie artificialisées. Les travaux envisagés visent à renaturer plusieurs tronçons de berges pour les rendre favorables à la Cordulie à corps fin en retirant les alvéoles bétonnées « dalles evergreen », considérant que les arbres présents actuellement maintiendront la structure de la berge. 914 mètres linéaires ont à ce jour été identifiés par la maîtrise d'œuvre le long de cinq tronçons.

Un premier dossier avait été fourni en 2021 mais suite à l'avis formulé par les animateurs de la ZSC et de la ZPS faisant état d'une EIN incomplète, une demande de complément avait été formulée par les services de l'état. Suite aux précisions et compléments fournis par VNF, les animateurs ont donc à nouveau été sollicités pour avis en 2022.

5. Extension de la carrière de Mouy-sur-Seine

Les sociétés A2C Granulat, GSM et VICAT sont conjointement autorisées à exploiter une carrière alluvionnaire sur le territoire des communes de Mouy-sur-Seine et des Ormes-sur-Voulzie, sur une surface de 177,95 ha. Les trois sociétés ont déposé en 2022 un dossier de demande d'examen au cas par cas pour un projet d'extension du périmètre d'environ 10ha (pour 7,6ha exploitables) et ce, préalablement à la mise en exploitation imminente du secteur du Marais (sur la commune de Mouy-sur-Seine).

Ils ont donc sollicité les animateurs des deux sites Natura 2000 afin de présenter le porté à connaissance de ce projet ainsi que l'évaluation des incidences Natura 2000 qui l'accompagne et discuter des potentiels enjeux. Une réunion a eu lieu entre les carriers et les animateurs des deux sites en septembre 2022. Aucun impact significatif du projet n'a été relevé sur les sites Natura 2000.

VI. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

1. Elaboration du SAGE Bassée-Voulzie

La Bassée est la plus grande plaine inondable et zone humide du bassin de la Seine en amont de Paris. Ce territoire, situé à la jonction des régions d'Ile de France et Grand-Est, regroupe de multiples intérêts, tant locaux que nationaux : zone d'expansion des crues, réserve pour l'alimentation en eau potable future, présence de nombreuses zones naturelles d'intérêt écologique national, gisements de matériaux alluvionnaires, présence d'une voie navigable, etc.

Il est donc indispensable de mener une concertation avec l'ensemble des acteurs pour définir les futures politiques sur la ressource en eau à mener. Ainsi, a été lancée en 2015 l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), afin de concilier la satisfaction et le développement des activités anthropiques avec la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le SDDEA a été désigné comme structure porteuse du SAGE et assure le secrétariat administratif et technique avec la participation financière des collectivités du territoire. La composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) a été arrêtée en septembre 2016, et l'AGRENABA fait partie du collège des usagers.

Le futur SAGE Bassée-Voulzie s'étend sur 144 communes, soit 1701 km². Les acteurs sont répartis en 3 commissions thématiques, dont 2 auxquelles participe l'AGRENABA : « gestion qualitative et quantitative de la ressource » et « protection des milieux et gestion des inondations ».

La première Commission Locale de l'eau (CLE) de l'année 2022 s'est réunie le 1^{er} mars à Nogent-sur-Seine. L'objet de cette réunion était de présenter le rapport d'activités 2021 de la CLE, présenter la RNN Seine-Champenoise (en cours de création), présenter le diagnostic (document de diagnostic finalisé : 5 enjeux et 15 objectifs identifiés par les commissions, qui seront retravaillés), et enfin le budget 2022 et le calendrier du SAGE.

Le 11 avril 2022 a eu lieu une plénière « diagnostic » à Nogent-sur-Seine, qui a réuni les 3 commissions thématiques pour faire la synthèse des retours sur le document de diagnostic et en discuter. De plus, un atelier de travail a été organisé, sur des cartes synthétiques et les matrices AFOM (atouts-forces-opportunités-menaces) des différents volets du diagnostic.

La commission « protection des milieux aquatiques et gestion du risque inondation » s'est réunie le 11 mai 2022 à Maizières-la-Grande-Paroisse, réunion à laquelle l'AGRENABA n'a pas pu participer. Cette commission était l'occasion de présenter le travail de Charlotte MAGNAN, chargée de mission Zones Humides récemment embauchée pour le SAGE suite à la décision de la CLE en juillet 2021, en charge de l'inventaire des zones humides sur les affluents Auboisi (Ardusson, Orvin et Noxe), ainsi que de l'étude de leurs fonctionnalités et des services rendus par ces milieux.

Suite à la sollicitation de Justine Richard, du bureau d'études Antéa, un entretien en visio a eu lieu avec deux agents de l'AGRENABA le 7 juin 2022. Il s'agissait d'un entretien dirigé avec diverses questions liées aux milieux aquatiques, la qualité de l'eau, les zones humides, la biodiversité, le changement climatique ... en lien avec la connaissance qu'a l'AGRENABA du territoire de la RNN et de la Bassée, afin d'identifier nos attentes vis-à-vis du SAGE et des enjeux locaux.

Une journée d'atelier inter-commissions a été organisée le 28 juin à Nogent-sur-Seine. Cet atelier avait plusieurs objectifs, déclinés pour chaque commission :

- Revenir sur les volets du diagnostic propres aux commissions thématiques ;
- Revoir les AFOM (tableau « Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces) de chaque volet ;
- Territorialiser les AFOM par sous-secteur ;
 - o Rive gauche (Ardusson, Orvin)
 - o Axe Seine (plaine de la Bassée)
 - o Rive droite (Voulzie, Noxe, Auxence)
- Définir les orientations du SAGE par thématique et par sous-secteur.

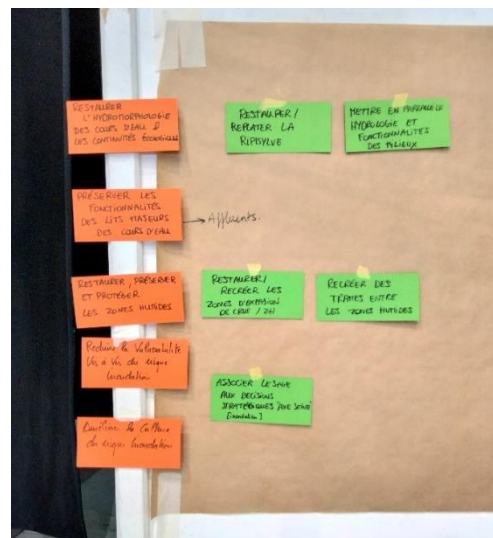


Figure 45 - Travail en ateliers

Enfin, une seconde Commission Locale de l'Eau (CLE) a eu lieu le 29 novembre à Nogent-sur-Seine, pour élire le Président, les vice-présidents et le bureau de la CLE, faire le point sur l'état d'avancement du SAGE, valider l'état des lieux et le diagnostic et faire le point sur le calendrier.

Dans le cadre du collectif « chercheurs-acteurs » avec le PIREN-Seine, qui s'est réuni pour la première fois en septembre 2021, plusieurs réunions ont été organisées en 2022. Le 8 février, les membres du collectif se sont réunis en présentiel pour échanger sur les attentes de chacun, discuter des objectifs de ce collectif et constituer des sous-groupes de travail afin de réfléchir sur les premières pistes d'actions. Une journée d'échanges a eu lieu le 7 septembre, afin de travailler en atelier des propositions d'action pour chacun des 2 groupes de travail finalement retenus, puis de mutualiser les différentes propositions, autour d'actions à mettre rapidement en place. Enfin, une réunion en visio a eu lieu le 24 novembre, pour décider des premières actions communes à monter dans le cadre du groupe de travail Fiches Histoire de la Bassée. L'AGRENABA a participé à la première réunion de février et n'a pas pu participer aux deux suivantes. D'autres réunions seront organisées dès janvier 2023.

2. Mise à grand gabarit de la Seine

Ce projet, mené par Voies Navigables de France (VNF), prévoit de créer entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine un canal destiné aux péniches de 3000 tonnes. Le site ZPS « Bassée et plaines adjacentes » et le site ZSC « La Bassée » sont tous les deux concernés par les travaux d'aménagement et les impacts de ce projet.

En 2021, l'AGRENABA a transmis son avis lors de l'enquête publique. Suite à cela, l'autorité environnementale a émis des demandes complémentaires d'études d'impacts notamment sur la réserve naturelle et son potentiel projet d'extension. Le bureau d'étude Ecosphère et VNF doivent donc réétudier le sujet et rédiger un nouveau rapport à l'autorité environnementale. Cependant, suite à des changements de personnels à leur niveau, il n'y a pas eu de réunion de travail ou d'échanges divers concernant ce dossier en 2022. Cela reprendra normalement au courant de l'année 2023.

3. Projet de casier réservoir EPTB

Ce projet, porté par l’Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, prévoit la création d’un grand casier réservoir pilote en amont de Montereau-Fault-Yonne (entre Châtenay-sur-Seine et Balloy). Ce casier a pour but de capter une partie des eaux de crues de la Seine lorsque les menaces d’inondation sont importantes. Ce projet vise à réduire les dégâts importants infligés, notamment à Paris, en cas de nouvelle crue centennale.

Le site ZSC « La Bassée » n’est pas directement impacté mais plusieurs entités sont à proximité des sites pressentis pour les casiers réservoirs ainsi que pour les unités de valorisation écologique, l’AGRENABA participe donc aux échanges afin de donner son avis sur les possibles impacts environnementaux, et rappeler les enjeux du territoire.

En début d’année 2021, suite à l’approbation du projet de casier pilote, l’AGRENABA a été contactée par l’EPTB afin de discuter des actions et échanger sur un potentiel partenariat entre les deux structures. Une réunion plus institutionnelle s’est ensuite organisée avec le président de l’EPTB, où a été actée la possibilité pour l’AGRENABA de devenir partenaire et acteur du projet de casier pilote, mais plus particulièrement de la gestion des unités de valorisation écologique.

En 2021 et 2022, les travaux préparatoires au chantier de casier pilote ont été effectués. Plusieurs agents de l’AGRENABA ont participé en septembre 2022 à une visite de chantier afin de découvrir les travaux effectués et les aménagements prévus. Le lancement officiel des travaux d’aménagement du projet a eu lieu mi-octobre 2022, auquel l’AGRENABA a été invitée. A cette occasion, l’EPTB a annoncé officiellement sa volonté de collaborer avec l’AGRENABA sur la partie écologique après la livraison du casier pilote.

Quelques échanges ont eu lieu avec les équipes de l’EPTB mais pour l’instant, suite à des changements de personnels et de planning d’actions à leur niveau, aucune convention n’est encore rédigée et signée entre les deux structures. Les échanges reprendront sûrement courant 2023 voire 2024.



Figure 46 - Visite de chantier en septembre 2022



Figure 47 - Lancement officiel des travaux en octobre 2022 - (c)JPHClandoeil.fr

4. Schéma régional des carrières (SRC)

Les schémas des carrières sont des documents de planification de l'activité d'extraction des minéraux. Un COPIL est constitué pour son élaboration, présidé par le préfet de région et composé de 4 collèges : État, collectivités, professionnels, personnes qualifiées et associations de protection de l'environnement. Il a pour mission de valider les travaux d'élaboration du projet de SRC. Il s'appuie sur des groupes de travail (thématiques). La DRIEAT/SNPR assure l'animation et le secrétariat des travaux.

Le comité de pilotage (COPIL), dont la mission principale est de définir un scénario d'approvisionnement sur les 12 années à venir est aidé par quatre groupes de travail (GT) sur les thèmes suivants :

- Les besoins en matériaux, granulats et minéraux industriels à travers les grands projets, les programmes de construction connus et prévisibles et les besoins des industries du verre ou de la céramique par exemple.
- L'identification des ressources primaires et plus précisément des gisements où la recherche et l'extraction des matériaux est possible, techniquement et réglementairement, ainsi que la prise en compte du recyclage des matériaux comme ressource secondaire, en reprenant notamment les dispositions du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) en cours d'approbation.
- L'approvisionnement et la logistique lié au transport des matériaux ainsi qu'à l'évolution des infrastructures.
- Les impacts environnementaux, dans les projets de carrière, notamment la définition des conditions d'exploitation et la remise en état des carrières après exploitation.

En 2022, deux réunions du groupe de travail (GT) sur les enjeux environnementaux ont eu lieu, auxquelles l'AGRENABA a assisté en visio. Le premier GT a eu lieu le 13 mai et a permis de rappeler l'état d'avancement du SRC en introduction, de présenter les principales conclusions issues du bilan des schémas départementaux des carrières sur les enjeux environnementaux, de présenter l'étude sur la définition et la cartographie des forêts alluviales et des végétations humides remarquables en Ile-de-France (menée par le CBNBP) afin de discuter de la place de ces habitats dans le SRC. Ces présentations ont été suivies d'un temps d'échange sur les volets objectifs, orientations et mesures concernant les enjeux environnementaux, et notamment les zonages environnementaux et le patrimoine naturels.

Un second GT a suivi le 25 mai, afin de poursuivre ces temps d'échanges sur les volets objectifs, orientations et mesures concernant les enjeux environnementaux, cette fois-ci sur plusieurs autres aspects :

- Concilier carrières et bon état écologique des masses d'eau
- Favoriser la préservation et l'expression de la biodiversité
- Préserver et valoriser le patrimoine géologique régional
- Favoriser l'intégration paysagère des carrières
- Enjeux liés au climat et à la santé
- Carrières et activités agricoles et sylvicoles.

5. Stratégie pour les aires protégées (SAP) en Seine-et-Marne

Dans le cadre de la déclinaison de la stratégie nationale pour les aires protégées (SAP), l'élaboration d'un plan d'action régional a débuté pour l'Île-de-France en 2022.

Les travaux d'élaboration étaient en cours en 2022, pilotés par la DRIEAT et le Conseil régional, avec l'appui des DDT pour mener des concertations sur les départements de grande couronne, et s'organisent en 2 volets :

- Un volet "spatial", qui vise l'identification des secteurs à enjeux et pertinents pour l'extension du réseau d'aires protégées en Île-de-France (objet de concertations à l'échelle départementale ou interdépartementale) ;
- Un volet "qualitatif", qui vise à définir les actions pertinentes pour l'Île-de-France en vue d'améliorer la qualité de la gestion des aires protégées et leur intégration dans les territoires (travaux menés principalement au niveau régional par cercles d'acteurs).

L'AGRENABA a participé en septembre 2022 à une réunion organisée par la DDT 77 à Melun, dont le but était de présenter la déclinaison régionale de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030, la méthodologie employée pour la pré-identification des secteurs d'extension du réseau d'aires protégées ainsi que les sites présélectionnés.

6. SDRIF-Environnemental

La Région Île-de-France a lancé en 2022 la révision de son Schéma directeur environnemental (SDRIF-E), qui détermine l'aménagement du territoire pour les 12 millions de Franciliens qui y vivent d'ici à 2040. La révision de ce schéma est basée sur une démarche de concertation à large échelle et en mettant l'accent sur les problématiques environnementales.

Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) est le document de référence pour la planification stratégique afin d'encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et de favoriser le rayonnement international de la région. L'objectif est de garantir un cadre de vie de qualité aux Franciliens à l'horizon 2040.

L'AGRENABA a participé en novembre 2022 à un atelier de concertation SDRIF-E proposé en visioconférence par l'association RENARD et a répondu à des questionnaires de consultation pour le public. Une veille sera également assurée sur l'enquête publique qui aura lieu par la suite.

7. Schéma départemental des ENS

L'AGRENABA a été sollicitée dans le cadre de la révision du Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) par le Département de Seine-et-Marne, afin de donner son avis sur les orientations à venir et identifier les sites à enjeux pour lesquels une protection serait nécessaire.

VII. Gestion administrative et financière

1. Organisation de réunion du comité de pilotage (COPIL)

La réunion du COPIL commun des sites Natura 2000 ZSC « La Bassée » et ZPS « Bassée et plaines adjacentes » a lieu chaque début d'année. Cette réunion, organisée conjointement par les animateurs des deux sites, en étroite relation avec les services de l'Etat et la communauté de communes Bassée Montois, permet de présenter le bilan d'activité des deux sites pour l'année écoulée, de discuter de certains points particuliers et de présenter les orientations pour l'année à venir.

En 2022, le COPIL a eu lieu le 7 avril à Villiers-sur-Seine. La présentation du bilan d'activité des deux sites a été précédée de l'élection de la présidence du COPIL et de la structure porteuse. Monsieur Xavier Lamotte (maire de Fontaine-Fourches) a été élu à l'unanimité en tant que président du COPIL, et la Communauté de communes Bassée Montois a été réélue à l'unanimité par les membres du COPIL en tant que structure porteuse.



Figure 48 - COPIL 2022

COPIL exceptionnel

Un COPIL exceptionnel a eu lieu le 10 octobre 2022, convoqué par M. le Préfet de Seine-et-Marne, Lionel Beffre. Ce COPIL n'avait pas vocation à présenter en détail le bilan d'activité des deux sites de l'année précédente, mais plutôt à présenter la démarche Natura 2000, les objectifs et enjeux des deux sites, les missions des animateurs des sites, les suivis scientifiques menés et les projets principaux pour chacun des sites.

A la suite de la présentation en salle, M. le Préfet, les animateurs des deux sites Natura 2000 et des élus locaux se sont rendus sur des parcelles de la commune de Jaulnes afin d'observer concrètement la mise en œuvre de MAEC (mesures agro-environnementales climatiques) et les effets de ce type de mesures.



Figure 49 - COPIL exceptionnel du 10 octobre 2022

2. Rapport d'activité

Le rapport d'activité est rédigé à l'issue de chaque tranche de la période d'animation. Celui-ci fait le point sur les actions menées sur le site, l'animation des contrats, les suivis scientifiques et la gestion administrative du site.

Il est remis aux services de l'Etat et à la communauté de communes Bassée Montois.

3. Gestion administrative et financière

Comptabilité

Chaque début d'année, la facture d'animation de l'année précédente est envoyée à la CCBM, qui transmet ensuite aux services de l'état la demande de subvention annuelle pour l'animation des deux sites. Un bon de commande est également édité pour l'année à venir et transmis à la CCBM.

L'AGRENABA assure par ailleurs un suivi financier de l'animation du DOCOB tout au long de l'année.

Fond de roulement

En 2021, la DRIEAT a doté l'AGRENABA d'un fond de roulement, pour faciliter le montage de contrats Natura 2000 bloquants. Ce fond a pour objectif de permettre à l'AGRENABA de prendre en charge le coût des travaux du contrat envisagé, par le biais d'une convention avec le propriétaire de la parcelle, afin de débloquent le montage de contrats qui ne pourraient être concrétisés en raison de l'avance de fonds trop importante que cela représente pour le propriétaire.

Pour l'instant, ce fond n'a pas pu être utilisé, le montage de contrats étant bloqué par d'autres contraintes (interdiction de défricher notamment).

Renouvellement du marché d'animation

La période d'animation 2019-2022 se terminant au 31 décembre 2022, le renouvellement des structures animatrices de la ZSC et de la ZPS a été effectué fin 2022. Ce renouvellement s'effectue par un marché public (accord-cadre à bons de commande de prestations intellectuelles) porté par la CCBM (Communauté de Communes Bassée-Montois) et est séparé en deux lots, un pour la ZSC et un pour la ZPS.

L'AGRENABA a candidaté au mois de novembre au lot 1 « mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 ZSC FR1100798 La Bassée ».

A partir du 1^{er} janvier 2023, l'AGRENABA est donc renouvelée en tant que structure animatrice de la ZSC et la Fédération des Chasseurs de Seine-et-Marne en tant que structure animatrice de la ZPS.

Tableau de bord

Dans le cadre du transfert de l'animation Natura 2000 de la DRIEAT Ile-de-France au Conseil Régional et sur demande de la DRIEAT, un tableau de bord synthétique a été élaboré pour la ZSC, présentant :

- La gestion administrative du site
- Les missions d'animation 2019-2022
- Les contrats mis en œuvre entre 2019 et 2022 ainsi que les pistes possibles de contrats
- Les suivis effectués sur les habitats d'intérêt communautaire (protocole, début de la mise en œuvre, fréquence, etc.)
- Les suivis effectués sur les espèces d'intérêt communautaire (protocole, début de la mise en œuvre, fréquence, etc.)

4. Coordination entre les sites ZPS et ZSC

Bien que présentant des enjeux différents, les deux sites Natura 2000 ZPS « Bassée et plaines adjacentes » et ZSC « La Bassée » sont étroitement liés, d'un point de vue géographique (la ZSC étant incluse dans le périmètre de la ZPS), et d'un point de vue administratif (la structure porteuse des deux sites étant la communauté de communes Bassée Montois).

Dans ce cadre, les animateurs des deux sites travaillent conjointement pour certaines missions, telles que la communication et l'information (rédaction des InfoSites notamment), l'assistance à l'application de l'évaluation des incidences et la veille à la cohérence des politiques publiques (projets de large ampleur ou plus localisés), le suivi des MAEC (Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques) ou encore certains suivis scientifiques.

Plusieurs réunions sont organisées annuellement entre les deux structures animatrices afin de faire le point sur l'avancée de l'animation de chaque site et les projets en cours.

5. Réunions avec les services de l'état

Réunion de cadrage

Une réunion de cadrage est organisée annuellement avec les services de l'état (DDT 77 et DRIEAT) et les animateurs de la ZPS et de la ZSC, pour faire le point sur l'animation du DOCOB de chacun des sites pour l'année à venir, les enjeux et actions prioritaires, les contrats Natura 2000 et suivis scientifiques à mener, l'enveloppe budgétaire et l'organisation du temps de travail.

La réunion de cadrage de 2022 a eu lieu le 8 mars à la DDT de Seine-et-Marne.

6. Actualisation de la fiche de synthèse

La fiche de synthèse est un outil créé pour chaque site Natura 2000. Elle comprend une présentation du dispositif Natura 2000, la description et la présentation du site ainsi que sa localisation, la présentation des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site (avec leur statut de présence, leur état de conservation et les menaces principales), le résumé des principaux objectifs de conservation, un point sur les possibilités de contrats ainsi que les évaluations des incidences Natura 2000, et enfin le contact de la structure animatrice.

Cette fiche est notamment à destination des porteurs de projets afin de les accompagner dans la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000, mais également disponible pour communiquer sur le site auprès des élus, des collectivités locales, usagers du site ou propriétaires.

La première version de cette fiche datait de 2013, avec deux mises à jour en 2014 puis 2016. Le contenu de la fiche a donc été entièrement mis à jour en 2022, et son graphisme refait intégralement. La trame de la fiche de synthèse de la ZSC est similaire à celle de la ZPS, afin de garantir une unité dans la communication des deux sites.

7. Gestion administrative en 2022

L'animation du DOCOB de la ZSC « La Bassée » représente 160 jours entre janvier et décembre 2022.

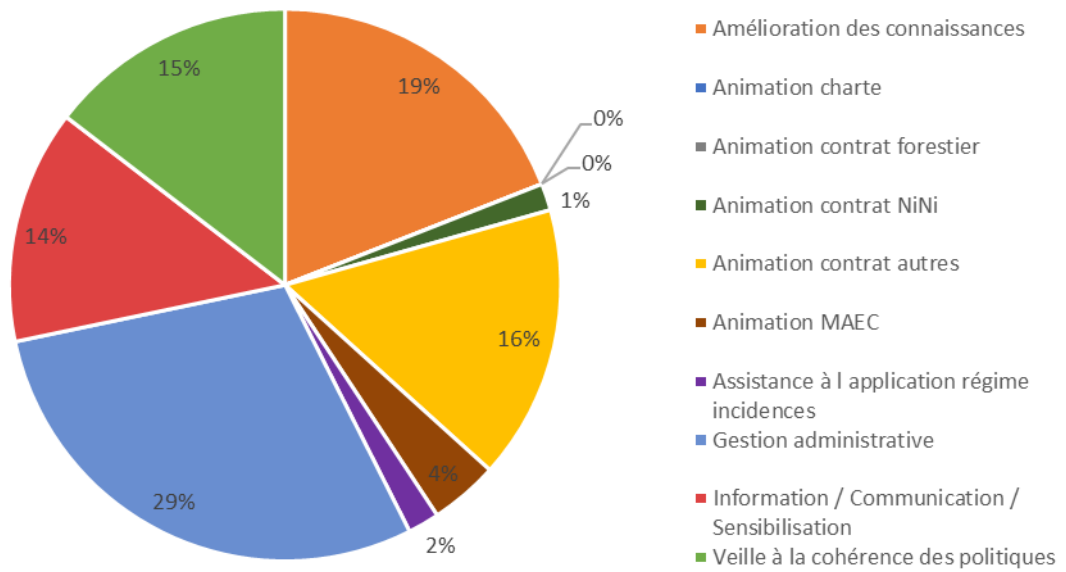
Sur l'année 2022, les missions se répartissent en 5 thématiques principales :

- Amélioration des connaissances (19%) à travers les différents suivis scientifiques effectués, les prospections générales, l'analyse des résultats et la saisie des données.
- Veille à la cohérence des politiques publiques (15%). Le nombre de jours reste élevé pour cette mission, comme les années précédentes, et cela s'explique par le suivi conséquent de plusieurs gros projets d'aménagements dans la Bassée, dont la mise à grand gabarit de la Seine par VNF, le casier pilote par l'EPTB et le SAGE Bassée-Voulzie.
- Animation contrats « autres » (16%), liée au plan d'eau de la Cocharde avec la gestion du site, les suivis naturalistes, la gestion administrative, ainsi que la recherche d'autres pistes de financements.
- Information/communication/sensibilisation (14%). Le temps alloué à cette mission est plus conséquent qu'auparavant, avec le développement de nouveaux supports (kakémono par exemple), la tenue d'un stand Natura 2000 pendant un évènement et la participation au 1^{er} congrès national des élus Natura 2000.
- Gestion administrative (29%) du site : cette mission comprend plus de temps qu'en 2021, notamment en raison du renouvellement du marché d'animation à l'automne.

On retrouve ensuite l'animation des MAEC (4% - suivi du pâturage, travaux de fauche), l'assistance à l'application du régime des incidences (2% - suivi des demandes et réponses aux sollicitations) puis l'animation des contrats NiNi (1% - peu de jours en raison de la fin d'un des contrats et l'impossibilité d'en monter de nouveaux).

Les missions d'animation de la charte et des contrats forestiers représentent très peu de jours en 2022.

Répartition (en %) des jours d'animation du site Natura 2000
ZSC La Bassée en 2022



VIII. Synthèse

L'animation au cours de la période janvier à décembre 2022 représente donc un total de 160 jours.

Le temps de gestion administrative en 2022 est plus conséquent qu'en 2021 : cela s'explique par le travail assez important consacré à la réponse à l'appel d'offres (marché public), effectué en novembre pour la nouvelle période d'animation du site 2023-2025. Par ailleurs, un second COPIL a eu lieu à titre exceptionnel en octobre (en présence de M. le Préfet), ce qui a mobilisé du temps de préparation.

L'année 2022 a également permis de consacrer plus de temps à la partie information/communication/sensibilisation, notamment grâce à la création de supports de communication (kakémono des espèces, carte, travail sur un dépliant), la tenue d'un stand de présentation de Natura 2000 pendant les 20 ans de la réserve naturelle et la participation à plusieurs événements du réseau, en particulier à l'échelle nationale avec le 1^{er} congrès des élus Natura 2000.

La mise en œuvre de la contractualisation représente en revanche très peu de temps en 2022. En effet, seul un contrat NiNi est encore en cours (le second s'étant terminé fin 2021), le temps d'assistance technique est donc peu conséquent. Par ailleurs, aucun autre contrat n'a pu émerger en 2022, en raison du cumul de plusieurs blocages, notamment le passage de l'animation à la Région (loi 3DS), le changement de programmation et l'interdiction de défricher des espaces boisés depuis plus de 30 ans. Il est peu probable que ces contraintes soient levées dès 2023, il faudra donc sûrement attendre 2024 pour pouvoir envisager le montage de nouveaux contrats (ou contrats d'entretien des sites ayant déjà fait l'objet de travaux d'ouverture) sur le site. La mise en place de contrats forestiers est également compliquée, peu de secteurs favorables (en particulier pour les contrats sénescence) ayant été mis en évidence sur le site, couplé au fait que peu de propriétaires souhaitent s'engager ou que ceux-ci ne disposent pas d'un Plan Simple de Gestion (PSG) sur leurs parcelles.

L'animation pour la gestion avec d'autres outils financiers s'est poursuivie en 2022 comme précédemment, avec la gestion du plan d'eau de la Cocharde effectuée dans le cadre d'une convention avec le propriétaire du site, Ile-de-France Nature (Région IdF - anciennement Agence des Espaces Verts). Par ailleurs, du temps a été consacré en 2022 à la recherche d'autres pistes possibles pour la prise en charge financière de mesures de gestion (pour pallier à l'impossibilité de monter des contrats), notamment des échanges avec l'entreprise Lafarge dans le cadre de mesures d'accompagnement suite à l'exploitation d'une carrière sur le territoire.

Concernant les MAEC, la situation reste stable pour la mise en œuvre du pâturage, avec la présence d'une bergère installée de façon plus pérenne dans la Bassée.

Les prospections naturalistes et les suivis faune-flore menés sur l'ensemble de la ZSC ont permis en 2022 d'améliorer les connaissances sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire du site. Les inventaires odonatologiques démontrent le maintien d'une population stable de Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), et la présence d'une population localisée d'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) semble se confirmer suite aux premières observations de 2020. Les suivis nocturnes d'amphibiens ont permis de mentionner pour la première fois le Triton crêté (*Triturus cristatus*) au sein des limites de la ZSC, alors que l'espèce était jusqu'alors observée en bordure du site. 2022 est également une année favorable pour le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), avec l'observation de 3 individus. Ces résultats restent faibles au regard de l'objectif de maintien d'une population dans la

Bassée Seine-et-Marnaise, et prouvent la fragilité de la population locale et la nécessité de maintenir une gestion des habitats qui lui soit favorable. Enfin, une prospection ciblée en canoé sur le secteur de l'Auxence inclus dans la ZSC à Marolles-sur-Seine a permis de produire des données sur cette zone sous-prospectée (en raison d'une faible accessibilité) et d'y observer l'Oenanthe des fleuves (*Oenanthe fluviatilis*), plante rare et menacée, ainsi que des exuvies d'Aeschne paisible (*Boyeria irene*) et des imagos de Grande Aeschne (*Aeschna grandis*) et de Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*).

La prise en charge financière des devis pour l'inventaire des poissons et du Vertigo de Des Moulins s'étant concrétisée durant l'année, ces inventaires sont programmés pour 2023. Les pêches électriques faites par la Fédération de Pêche 77 pour l'inventaire des poissons d'intérêt communautaire seront effectuées en juin, et l'inventaire du Vertigo de Des Moulins par Sylvain Vrignaud (malacologue) aura lieu en septembre. Le nouveau marché d'animation du site a également permis d'inclure au prévisionnel du budget et du nombre de jours une étude d'amélioration des connaissances sur les espèces de chiroptères à l'échelle de la ZSC, suite à la première étude acoustique menée sur le périmètre de la RNN. Des inventaires par enregistrements acoustiques seront donc effectués entre 2023 et 2025 (un secteur de la ZSC par an) et analysés par Nicolas Galand, écologue indépendant (en charge de l'étude précédente).

Enfin, le temps consacré à la veille sur les programmes d'actions et politiques publiques sur le site est un peu moins conséquent qu'en 2021 mais reste important au regard de la mission d'animation, et ce en raison des projets d'aménagements à l'étude ou en cours actuellement sur la Bassée (EPTB, VNF) et l'élaboration de schémas de gestion divers (carrières, SAGE Bassée-Voulzie). La participation de l'AGRENABA à la veille sur ces divers plans, projets et programmes est nécessaire pour s'assurer de la prise en compte des enjeux liés aux deux sites Natura 2000.